

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 1 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

Référence : **DEL-2015-147**

**POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

**Contrat ville unique - Adoption du contrat ville unique.**

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

## EXPOSE

Angers Loire Métropole avait signé le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) d'Angers, Trélazé et d'Agglomération le 19 mars 2007 aux côtés des villes d'Angers et Trélazé, de la CAF de l'Anjou, de la Caisse des dépôts et Consignations, et des principaux bailleurs sociaux du territoire. Ce contrat a pris fin le 31 décembre 2014.

La loi 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine fixe le cadre de la nouvelle contractualisation attendue, soit de croiser davantage les approches urbaines, sociales et économiques au travers d'un dispositif intégré.

Cela se traduit par :

- Une simplification et un resserrage de la géographie prioritaire
- Une mobilisation du droit commun en premier lieu sur les quartiers prioritaires
- Un caractère unique et global du futur contrat ville multi partenarial avec un portage de l'agglomération
- L'association des habitants au contrat ville unique via notamment la mise en place de conseils citoyens
- Une obligation de solidarité intercommunale

La nouvelle géographie prioritaire, construite à partir du critère unique de concentration de la pauvreté, comprend les quartiers de Belle Beille, Roseaie, Savary, Grand Pigeon, Monplaisir, Hauts de St Aubin, Bedier/Beauval/Morellerie à Angers et Grand Bellevue à Trélazé.

Le caractère unique et global du futur contrat de ville unique se traduit notamment par l'intégration du nouveau programme de rénovation urbaine en son sein. Ainsi, le protocole de préfiguration se situe en annexe du contrat.

Organisé autour de 3 piliers et de 3 axes transversaux, les orientations stratégiques sont :

### **Pilier Cohésion sociale :**

Réduire les inégalités

- ✓ Encourager l'insertion socio professionnelle des jeunes et leur valorisation
- ✓ Agir contre le décrochage scolaire
- ✓ Adapter les modes de gardes
- ✓ Créer, encourager, renforcer le lien « Etablissements scolaires et parents »
- ✓ Intégrer/accompagner les familles en s'appuyant sur les acteurs du champ de la parentalité
- ✓ Développer l'accès aux droits dans habitants des quartiers prioritaires en luttant contre le non recours

Agir sur les Solidarités entre les générations

- ✓ Accompagner le vieillissement dans les quartiers prioritaires
- ✓ Valoriser la Jeunesse
- ✓ Répondre aux besoins des habitants cumulant plusieurs difficultés

Renforcer le lien social et le vivre ensemble

- ✓ Assurer l'attractivité des équipements et des établissements scolaires, des politiques sportives et culturelles dans les quartiers prioritaires,
- ✓ Densifier les solidarités culturelles et interculturelles,
- ✓ Soutenir le tissu associatif (création, développement, renouvellement...),
- ✓ Établir des relations avec les habitants qui se sentent isolés,

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

### N° 1 (*dans l'Ordre du Jour*)

- ✓ Connaître les besoins des nouveaux habitants des quartiers prioritaires,
- ✓ Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.
- ✓ Mener des actions en direction des jeunes exposés à la délinquance

#### **Pilier Développement économique et Emploi :**

Promouvoir l'initiative économique :

- ✓ Faciliter la création d'entreprises dans les quartiers prioritaires
- ✓ Faciliter l'implantation d'activités nouvelles dans les quartiers
- ✓ Développer les liens avec les entreprises du territoire

Renforcer l'attractivité économique des quartiers :

- ✓ Restructurer certaines fonctions commerciales
- ✓ Soutenir le tissu d'entreprises locales
- ✓ Renforcer l'attractivité économique des quartiers

Faciliter l'accès à l'emploi des habitants :

- ✓ Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation des habitants des quartiers
- ✓ Lever les freins à l'emploi
- ✓ Construire une démarche partenariale d'accès et d'accompagnement vers l'emploi

#### **Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain :**

En matière d'habitat :

- ✓ Traduire et mettre en œuvre la nouvelle politique de peuplement :
- ✓ Finaliser les projets de renouvellement urbains de Monplaisir, Belle Beille, et Savary (objectif d'une convention finalisée fin 2016), avec des concertations préalables denses.

En matière de tranquillité publique :

- ✓ Maintenir la tranquillité publique au quotidien en coordonnant les actions des acteurs en matière de veille, de prévention, d'éducation, de médiation et de répression
- ✓ Prendre en compte les enjeux de partage des espaces publics et de sûreté dans les projets d'aménagement
- ✓ Développer des actions de prévention auprès des publics exposés à la délinquance et renforcer l'accompagnement des personnes victimes d'actes délinquants

Enfin, en matière de gestion urbaine de proximité :

- ✓ La charte de gestion urbaine de proximité de la ville d'Angers sera actualisée en 2015, avec évolution idoine de l'organisation de suivi. Elle précisera notamment le fonctionnement de la gestion urbaine de proximité en phase de chantier.
- ✓ L'organisation partenariale et les outils de la charte de gestion urbaine de proximité de la ville de Trélazé seront confortés, notamment sur la problématique récurrente des encombrants et le maintien des espaces qualitatifs.
- ✓ Les fonds constitués par l'exonération de la Taxe Foncière sur la Propriété Bâtie dans le cadre de la nouvelle géographie prioritaire seront estimés et leur utilisation portée à la connaissance des partenaires du contrat.
- ✓ Les projets de renouvellement urbain intégreront systématiquement une approche de prévention situationnelle, et les réponses en matière de programmation et gestion du domaine public seront explicitées.

Cette définition partenariale des objectifs stratégiques fait suite au travail de projection réalisé par Angers Loire Métropole avec le plan stratégique multi sites courant 2014.

Ce contrat ville unique se mettra en œuvre annuellement via des programmations financières construites de manière partenariale avec les signataires de ce contrat au moyen d'un appel à projet annuel.

Il s'agit aujourd'hui d'adopter ce contrat ville unique pour 2015-2020.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 1 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Adopte le contrat de ville unique pour 2015-2020.

Autorise M. Le Maire ou l'adjoint au Maire délégué, à signer le contrat de ville unique

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice. 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 2 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-148

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Promenade du Bout du Monde - Marché de travaux - Lancement de la consultation et autorisation de signature.**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

**EXPOSE**

La promenade du Bout du Monde est l'un des espaces les plus emblématiques de la Ville d'Angers. Elle assure l'accès au château et à la cité historique et débouche sur le belvédère face à la rivière et à la Doutre.

La Municipalité a décidé de son réaménagement pour lui redonner le cachet attractif qui convient à ce lieu hautement touristique. Les travaux commenceront fin septembre pour s'achever au printemps 2016.

L'objectif est d'offrir aux Angevins et aux touristes un espace piétonnier apaisé, propice à la découverte du château et au panorama sur la ville. Une zone piétonne sera aménagée en pavés naturels, accessible aux personnes à mobilité réduite. De larges espaces végétalisés agrémenteront le site, traduisant ainsi une des facettes du savoir-faire angevin.

Après les études de conception et la période de fouilles passée, il convient de procéder aux travaux d'aménagement de voirie de cet espace en lançant un marché, pour une réalisation qui s'étalera sur les années 2015 et 2016.

Le montant de ce marché dont la consultation est à lancer, est estimé entre 900 000 et 1 100 000 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015  
Considérant la nécessité de réaliser ces prestations.

**DELIBERE**

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

  
Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 3 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 3 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-149*

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance**

**Politique familiale - Conférence des familles - Organisation.**

*Rapporteur : Caroline FEL,*

**EXPOSE**

Dans le cadre de sa politique familiale, la Ville, en tant qu'acteur et financeur des dispositifs et services à destination des familles, fait le choix d'animer un réseau de représentants des familles et des organisations concernées par cette thématique.

Elle crée donc la conférence des familles, instance consultative, composée pour  $\frac{3}{4}$  de familles aux profils diversifiés et représentatifs et pour  $\frac{1}{4}$  d'un collège de professionnels afin de répondre à 3 objectifs principaux :

- Créer un espace consultatif, pour échanger autour de questions touchant directement les familles à tous les âges de la vie,
- Impliquer les parents : enjeux de cohésion, de valorisation, d'implication citoyenne et de responsabilisation des familles,
- Rechercher les meilleures réponses aux besoins des familles : pour améliorer la qualité du service public et de l'écoute des usagers.

Elle se réunira 3 fois par an (en janvier, juin et novembre), par des temps d'expression et de recueil de l'avis des familles soit sur des propositions amenées par la Ville, soit sur des propositions amenées par les familles elles-mêmes.

Ces avis pourront donner lieu à :

- Des adaptations dans les services rendus aux familles,
- La mise à l'ordre du jour de sujets identifiés dans des instances décisionnaires (Pôle famille des maisons de quartiers, CAF.....),
- Des informations ou délibérations en conseil municipal,
- Des publications,
- Des initiatives citoyennes et associatives.

Elle est composée de :

- 38 sièges de familles aux profils diversifiés. Une représentativité sociologique, géographique, homme/femme, âge des enfants est recherchée.
- 11 sièges de représentants des institutions et associations locales. La Ville, la CAF, le Département, le CHU, les lieux d'accueils enfants parents, l'UDAF, les maisons de quartier, l'éducation nationale, les associations d'éducation populaire et de solidarité, les opérateurs Petite Enfance sont invités à avoir un représentant à cette conférence.

Elle est présidée par un Elu : Madame Caroline FEL, Adjointe au Maire déléguée à la Famille et à l'Enfance.

Le règlement intérieur, en annexe détaille la composition, le fonctionnement et les moyens de cette conférence des familles.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations du 2 avril 2015,  
Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 3 (dans l'Ordre du Jour)**

**DELIBERE**

Approuve la création de la conférence des familles ;

Approuve la nomination de Madame Caroline FEL, Adjointe au Maire déléguée aux Familles et à l'Enfance, en tant que Présidente ;

Autorise le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer tout document afférent au dossier ;

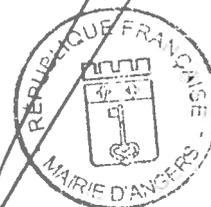
Approuve le règlement intérieur, joint en annexe.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 4 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-150

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**Maison de quartier du Lac de Maine - Demande de permis de démolir et demande de permis de construire**

Rapporteur : Sophie LEBEAUPIN,

**EXPOSE**

La Ville d'Angers a décidé de procéder à la construction d'une nouvelle maison de quartier au Lac de Maine.

Le projet consiste en la démolition d'un bâtiment existant et en la construction d'un bâtiment neuf d'environ 1 900 m<sup>2</sup> situé 34 rue de la chambre aux deniers. Il consiste également en la rénovation d'un volume dédié à la musique de l'ordre de 175 m<sup>2</sup> sur le site de la ferme de la Fontaine.

Une demande de permis de démolir et une demande de permis de construire doivent être déposées pour la réalisation de ces travaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015  
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

**DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de démolir,  
Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la demande de permis de construire,  
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

***Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 5 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-151

### **POLITIQUE DE LA VILLE - Politique de la ville**

#### **Association Unis cité - Convention triennale - Subvention - Avenant à la convention**

Rapporteur : Michelle MOREAU,

### **EXPOSE**

L'association Unis cité lutte contre les exclusions, contre les cloisonnements géographiques et sociaux entre autres, et favorise l'engagement citoyen de jeunes de 18 à 25 ans. Dans le cadre de son projet de développement du service civique, la Ville d'Angers entend soutenir l'engagement des jeunes angevins volontaires (50 % des volontaires vivent à Angers) en apportant son soutien financier.

Dans le cadre de la convention triennale, l'association sollicite le soutien de la Ville d'Angers à hauteur de 25 000 € qui s'inscrivent dans leur budget prévisionnel, pour leur antenne d'Angers, estimé à 254 000 €.

Cette subvention doit permettre de couvrir des frais de fonctionnement général de l'association pour 15 000 €.

Les 10 000 € restant seront mobilisés au travers de journées de projets des volontaires d'Unis cité pour développer des actions aux côtés des services municipaux intéressés par cette dynamique d'engagement.

Pour l'année 2014-2015, trois projets ont été proposés par l'association :

- Projet « Vitaminés à Belle Beille » : Des jeunes en service civique proposent cette action à trois écoles de Belle Beille (Ecoles Robert Desnos, Aldo Ferraro et Pierre et Marie Curie). Ils incitent les enfants et leurs parents à adopter une alimentation saine et un style de vie actif. Cette action se fait en lien avec les projets d'écoles sur les temps péri scolaires.
- Projet « Une visite Un sourire » : Réduire l'isolement des personnes âgées identifiées par le CCAS d'Angers recevant peu de visites de leur entourage, développer des liens intergénérationnels et valoriser les parcours de vie, favoriser le bien-être et le bien-vivre des personnes âgées dans leur environnement et contribuer à préserver l'autonomie et le maintien à domicile des personnes vivant encore chez elles
- Projet « Passeur de mémoire » : Huit jeunes vont « vivre et déjeuner en commun » avec les résidents de Bellefontaine à raison de deux jours par semaine. C'est l'occasion de se connaître, de se livrer, de permettre aux aînés de transmettre et de conserver leurs mémoires, une autre façon de tisser des liens

Les projets « Une visite Un sourire » et « Passeur de mémoire » seront également soutenus par le CCAS d'Angers sur le budget d'Etablissement pour un montant de 3 894 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la Convention du 25 novembre 2013

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

### **DELIBERE**

Attribue une subvention annuelle de 25 000€ à l'association Unis cité pour l'année 2015.

Approuve l'avenant n°2 à la convention du 25 novembre 2013 signée entre la Ville et l'association Unis cité.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 5 (dans l'Ordre du Jour)**

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à le signer

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 6 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 6 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-152**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**Associations gestionnaires d'équipements socioculturels de quartier - Conventions - Prorogation - Avenants**

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

**EXPOSE**

Les neuf associations gestionnaires d'équipements socioculturels de quartier sont régies respectivement par une convention d'objectifs approuvée par délibération du Conseil municipal du 29 juin 2009 et signée le 8 juillet 2009 pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 8 juillet 2015.

Souhaitant construire le futur conventionnement 2015-2019 avec ces neuf associations dans des conditions partenariales optimales, l'échéance de la convention en date du 8 juillet 2015 est repoussée au 31 décembre 2015, soit une prorogation de 6 mois.

Ainsi, le montant de la subvention octroyée par la Ville d'Angers sera d'un montant égal au versement par douzième correspondant à la subvention allouée pour l'année 2015.

Bénéficiaires	Subventions 2015 (votées au CM du 30 mars 2015)
Association "Inter-Association du Lac de Maine"	330 355,00 €
Association Centre Jacques Tati	440 052,00 €
Association Maison pour Tous Monplaisir	519 886,00 €
Association Marcelle Menet	443 949,00 €
Association des Habitants du Quartier du Haut des Banchais	225 336,00 €
Association L'Archipel	254 189,00 €
Association "Maison de Quartier Le Trois Mâts"	363 298,00 €
Association des Habitants du Quartier St Serge (Quart'Ney)	195 245,00 €
Association Angers Centre	156 192,00 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les conventions d'objectifs signées le 8 juillet 2009 entre la Ville et les associations suivantes : Centre Marcelle Menet, Centre Jacques Tati, Angers Centre, l'Inter association du Lac de Maine, L'Archipel, Le Trois Mâts, Maison pour Tous Monplaisir, l'association des Habitants du quartier du Haut des Banchais, l'association des Habitants de quartier Saint Serge,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve les avenants suivants permettant la prorogation de la convention d'objectifs :

- l'avenant n°25 pour l'association Centre Marcelle Menet,
- l'avenant n°22 pour l'association Centre Jacques Tati,
- l'avenant n°14 pour l'association Angers Centre,
- l'avenant n°21 pour l'Inter association du Lac de Maine,
- l'avenant n°19 pour l'association L'Archipel,
- l'avenant n°19 pour l'association Le Trois Mâts,
- l'avenant n°22 pour l'association Maison pour Tous Monplaisir,
- l'avenant n°21 pour l'association des Habitants du quartier du Haut des Banchais,
- l'avenant n°21 pour l'association des Habitants de quartier Saint Serge,

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les avenants mentionnés ci-dessus,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 6 (dans l'Ordre du Jour)**

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 des neuf associations susmentionnées.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 7 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 7 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-153**

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**Association "Immeubles en fêtes" - Adhésion**

Rapporteur : *Michelle MOREAU,*

**EXPOSE**

La ville d'Angers soutient différentes initiatives de lien social au travers de fonds de participations des habitants, des pique niques entre voisins. Elle complète son soutien en proposant son adhésion à l'association « Immeubles en fêtes ».

L'objectif de cette association « Immeubles en fêtes - la fête des voisins " est de favoriser les occasions de rencontre entre voisins pour développer la convivialité afin de rompre l'anonymat et l'isolement qui règnent souvent dans les villes et d'encourager le mieux vivre ensemble.

Cette occasion de repas entre voisins doit renforcer au quotidien les échanges de petits services et encourager la solidarité de proximité.

Cette adhésion permet à la ville d'utiliser librement le label « Fête des voisins- Immeubles en fêtes » et de mettre à la disposition des habitants souhaitant conduire ce type d'initiatives, des outils de communication (Affiche, flyer) utilisés ailleurs en France

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

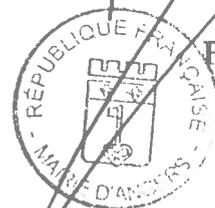
Adhère à l'association « Immeubles en fêtes » pour 900€ au titre de l'année 2015.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué



**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 8 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-154

**CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS - Animation de quartiers**

**La Cité - Mise à disposition du matériel audiovisuel - Actualisation du catalogue et des tarifs au 1er mai 2015.**

Rapporteur : Michelle MOREAU,

**EXPOSE**

La Ville d'Angers apporte son soutien aux associations et aux organismes à but non lucratif avec la mise à disposition de matériel audiovisuel et de bancs de montage vidéo, d'un studio son, et l'initiation à l'utilisation de ces matériels. Cette mission est assurée à la Cité par le service de ressources audiovisuelles de la Direction Développement de la Vie Associative.

Le catalogue est actualisé au 1<sup>er</sup> mai 2015 suite aux acquisitions de nouveaux matériels avec maintien des tarifs de l'année 2014.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve les tarifs du nouveau catalogue.

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 70, article 7083.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 9 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 9 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-155**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant**

**Enseignement privé du 1er degré - Ecoles maternelles et élémentaires privées - Allocation de restauration scolaire - Contrat d'association - Répartition de crédits - Année scolaire 2015 / 2016.**

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI*,

**EXPOSE**

Les écoles primaires privées Bellefontaine, Curé d'Ars, Immaculée Conception, Notre Dame de la Miséricorde, Sacré Cœur, Sacré Cœur de la Madeleine, Saint-Antoine, Saint-Augustin, Saint-Jean de La Barre, Saint-Laud – Notre Dame de l'Esvière, Saint-Martin, Saint-Paul des Genêts, Saint-Pierre, Saint-Serge, Sainte-Agnès, Sainte-Bernadette, Sainte-Thérèse ont conclu avec l'Etat un contrat d'association à l'enseignement public.

Aux termes de l'article 7 du décret n° 60-389 du 22 avril 1960, modifié par l'article 3 du décret n° 78-247 du 8 mars 1978, la commune est tenue d'assumer, dans les mêmes conditions que pour les classes d'écoles primaires publiques, les dépenses de fonctionnement (matériel) des classes sous contrat.

Lors de la séance du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a approuvé les crédits prévisionnels correspondant à l'année 2015 dans l'attente de la consolidation des résultats des éléments de la comptabilité analytique.

Les données viennent d'être finalisées et permettent d'établir le coût moyen par élève de l'enseignement public comme suit pour l'exercice en cours :

- ♦ élève de classe élémentaire ..... 275 €
- ♦ élève de classe « d'intégration » (CLIS-CLIN) ..... 550 €
- ♦ élève de classe maternelle ou enfantine ..... 997 €

Les dépenses, pour un montant total de 2 032 425 € :

- ♦ classes maternelles ou enfantines, pour un montant de 1 395 800 €,
- ♦ classes élémentaires et d'enseignement spécialisé, pour un montant de 636 625 €.

Par ailleurs, pour permettre aux enfants domiciliés à Angers, scolarisés dans l'enseignement privé, de bénéficier d'un soutien éducatif dans le cadre de la surveillance des restaurants scolaires, il est proposé d'attribuer une allocation de 0,69 € par repas servi aux rationnaires d'Angers de ces restaurants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le tableau de répartition des crédits, s'élevant à 2 032 425 € figurant en annexe,

Attribue une allocation de restauration scolaire de 0,69 € par repas.

Impute les dépenses correspondantes au budget principal de l'exercice 2015, au chapitre 65, article 6558.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 9 (dans l'Ordre du Jour)**

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, Adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 10 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

***Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 10 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-156**

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Autres activités en direction de l'enfant**

**Soutien aux activités éducatives - Association CALEP - Association CoMA - Edition 2015 - Attribution de subventions**

Rapporteur : *Ahmed EL BAHRI,*

**EXPOSE**

Dans le cadre d'actions éducatives développées à Angers en 2015, deux associations sollicitent la Ville d'Angers en vue d'obtenir son soutien financier :

- **L'Association CALEP (Comité d'Animation des Liens Enseignement-Professions)**, pour l'organisation, tous les deux ans, de son forum « Formations Professions » à destination des collégiens et lycéens du département de Maine-et-Loire. La 18<sup>ème</sup> édition aura lieu du 10 au 12 décembre 2015 au Parc des Expositions d'Angers.

L'Association sollicite une subvention de la Ville. A cette subvention, d'un montant de **3 430 €**, il convient de rajouter la valorisation de la mise à disposition du matériel et des moyens humains de la Ville (s'élevant à 9 000 € pour le forum édition 2013).

- **L'Association CoMA (Corporation des étudiants de Médecine d'Angers)**, qui a organisé, du 2 au 10 avril dernier, à la salle Daviers, l'événement « l'hôpital des nounours ». Cette manifestation, menée au niveau national, a pour but d'améliorer la relation soignant-soigné par la création d'un hôpital des Nounours, où se rencontrent de futurs professionnels de la santé (étudiants en médecine, pharmacie, orthophonie, élèves infirmiers, kinésithérapeutes, ...) et de jeunes enfants. Ainsi, dans un univers ludique, les enfants font examiner leur peluche par les étudiants, dits « nounoursologues » : au travers de différents stands et des différentes professions de Santé.

L'Association sollicite une subvention à hauteur de 150 € pour l'achat de matériel, et la Ville met à sa disposition, à titre gracieux, la salle Daviers.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015,  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015,

**DELIBERE**

Attribue des subventions d'un montant total de 3 580 € réparties ainsi :

- **3 430 €** au Comité d'Animation des Liens Enseignement-Professions (CALEP) une pour l'organisation du Forum Formations Professions 2015

Impute la dépense pour moitié, soit 1 715 € au budget principal de l'exercice 2015, et le solde de 1 715 € sera inscrit au budget principal de l'exercice 2016, chapitre 65 et article 6574 ;

- **150 €** à l'Association Corporation des étudiants de Médecine d'Angers (CoMA) pour l'organisation de l'édition 2015 de « l'hôpital des nounours »

Impute la dépense, au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.  
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 11 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 11 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-157*

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Programme Réussite Educative**

**Commémoration du 70ème anniversaire de la victoire sur le nazisme - Déplacement d'une délégation angevine à Auschwitz - Prise en charge par la Ville d'Angers des frais de transports et hébergement.**

*Rapporteur : Karine ENGEL*

**EXPOSE**

Cette année, le 70<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire sur le nazisme induit un exceptionnel cycle de commémoration dans lequel s'inscrit la Ville d'Angers. Le devoir d'Histoire et de Mémoire ne doit pas être un vain mot et nous savons quel est l'attachement de l'Education Nationale et des équipes éducatives à vouloir transmettre cet héritage aux élèves de la République.

Des initiatives à caractère national et local seront menées pour rendre hommage aux victimes des persécutions nazies et pour commémorer la fin de la seconde guerre mondiale.

A cet effet, un voyage pédagogique de trois jours en Pologne du 17 au 19 mai (Cracovie et Auschwitz) a été proposé à des professeurs et élèves de collèges et de lycées, ainsi qu'à des membres responsables d'associations de la déportation et à de témoins angevins. Des élus de la Ville participeront également à ce voyage pédagogique. Cette délégation, qui comprend une quinzaine de personnes, est invitée par la Ville d'Angers dans cette démarche commémorative.

Les dépenses correspondant au transport Angers / Cracovie et retour, à l'hébergement, aux repas et visites de ces personnes à Cracovie, s'élèvent à un montant de 3 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

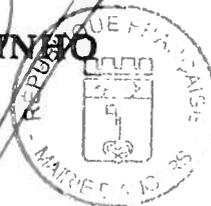
Approuve le règlement des dépenses correspondant au transport Angers / Cracovie et retour, à l'hébergement, aux repas et visites de cette délégation à Cracovie ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, aux chapitres et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 12 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-158

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueil petite enfance**

**Réaménagement de la crèche municipale "les Plantes" et du multi accueil "Saint Lazare" -  
Approbation des dossiers de demande d'investissement et des conventions d'aide à  
l'investissement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).**

Rapporteur : Caroline FEL

**EXPOSE**

Dans le cadre de la nouvelle Prestation de Service Unique (PSU) et afin d'optimiser au mieux les structures et les coûts, deux projets de réorganisation ont été faits sur deux structures :

- Crèche "Les Plantes" : transformation de la crèche en crèche Passerelle pour les 2/4 ans en lien avec l'école Marie Talet et l'accueil de loisirs maternel, dans le quartier Savary / Giran ;
- Multi accueil "Saint Lazare" : aménagement des locaux actuels pour répondre à l'organisation de la partie crèche et de la partie halte garderie en vrai multi accueil, permettant d'accueillir plus d'enfants, et mieux.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire peut soutenir la Ville dans ces projets par le biais de subventions permettant d'effectuer les travaux d'aménagement nécessaires, avec une prise en charge de 80% du montant des travaux et équipement en mobilier. La subvention d'investissement est estimée à :

- 37 200 € pour la crèche « Les Plantes »,
- 76 584 € pour le multi accueil Saint Lazare.

Des dossiers de demandes de subvention sont constitués et seront soumis à l'avis de la Commission d'Action Sociales de la CAF le 12 mai 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué, à présenter des demandes de subventions d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine et Loire ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions avec la CAF, sous réserve de l'avis de la Commission d'Action Sociale, relative à ces aides à l'investissement ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice en cours, aux chapitres et article concernés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Étaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Étaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 13 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-159

**POLITIQUES EDUCATIVES, ENFANCE FAMILLE, FORMATION - Accueils de loisirs**

**Dispositif d'aide aux vacances des enfants - Convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Approbation.**

Rapporteur : Caroline FEL,

**EXPOSE**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire a mis en place, à compter du 11 avril 2015, le dispositif Vacaf Ave (Aide aux vacances enfants) pour les séjours d'enfants réalisés par des organismes de vacances dont le siège social se situe dans le département de Maine-et-Loire et ayant passé convention avec elle.

Ce dispositif s'adresse aux familles, allocataires de la CAF, ayant un QF inférieur ou égal à 600 €, désirant un séjour d'au moins 4 nuitées pour les enfants de + de 6 ans.

S'agissant d'un système de tiers payant, la famille ne paie pas la part qui lui est allouée par la CAF ; l'aide est ainsi versée directement à l'organisme organisateur, selon le barème suivant :

Tranche de QF	Part de la CAF dans le prix du camp	Montant maxi de l'aide	Enfant porteur de handicap	
			Part de la CAF dans le prix du camp	Montant maxi de l'aide majorée
0 à 300 €	70%	140 €	87%	174 €
301 à 450 €	50%	100 €	62%	124 €
451 à 600 €	40%	80 €	50%	100 €

La Ville d'Angers, en tant qu'organisateur de séjours l'été, souhaite conventionner avec la CAF pour permettre le départ en vacances des enfants, et ainsi assurer un accès à tous aux camps.

Ces séjours sont les suivants : « Vacances sportives dans le Haut Anjou » à la Jaille Yvon, « Princesses et chevaliers » à Villevêque, « Les pieds dans l'eau » à La Plaine sur Mer, « Les accros de la nature » à La Jaille sur Yvon, « Défi nature » à La Jaille sur Yvon et « équitation » à Daumeray. Ces séjours peuvent concerner plus de 350 enfants au total.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Educations du 2 avril 2015,  
Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015,

**DELIBERE**

Approuve la convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Maine-et-Loire portant sur le dispositif Vacaf Ave (Aide aux vacances enfants) ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à la signer ;

Impute les recettes au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

Florian SANTINHO

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 14 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-160

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques**

**Musée des Beaux-arts et musée château de Villevêque - Nuit des musées - Contrats de cession de droits de représentation avec l'association «Theôrêma» et l'association «Lune de trois» - Convention de partenariat avec l'Orchestre National des Pays de Loire**

Rapporteur : Alain FOUQUET,

**EXPOSE**

Dans le cadre de la Nuit des musées qui aura lieu le 16 mai 2015, des animations sont programmées au musée des Beaux-Arts et au musée château de Villevêque. Différents contrats sont passés avec les intervenants :

- Un contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Theôrêma » pour le spectacle intitulé « Atelier bruitage » d'une durée de 35 minutes et présenté à 20h15, 21h15 et 22h15 au musée des Beaux-Arts, pour un montant de 400 € TTC, auquel s'ajoutent des frais d'hébergement et de transport.

- Un contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Lune de trois » pour le spectacle intitulé « Double Dowland » d'une durée de 30 minutes et présenté à 20h00, 21h30 et 22h30 au musée château de Villevêque pour un montant de 2000 € TTC, auquel s'ajoutent des frais d'hébergement et de transport.

- Un contrat de partenariat avec l'ONPL pour des interludes musicaux par le « Trio de percussions » d'une durée de 20 minutes et présentés à 21h30 et 23h00 au musée des Beaux-Arts pour un montant de 2 500 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education du 02 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle intitulé « Atelier bruitage » avec l'association « Theôrêma » ;

Approuve le contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle intitulé « Double Dowland » avec l'association « Lune de trois » ;

Approuve le contrat de partenariat pour l'organisation des concerts du Trio de percussions avec l'Orchestre National des Pays de la Loire ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ces contrats ainsi que tout document y afférents ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 15 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-161

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Soutien aux arts de la scène**  
**Développement de l'offre culturelle - Attributions de subventions sur projets**

Rapporteur : Alain FOUQUET,

**EXPOSE**

**L'association L'R de Rien** met en place « Listen to this » un projet de résidence artistique itinérante pour des jeunes de 12 à 17 ans. Il s'agit d'une semaine d'ateliers de pratique artistique (Ecriture, Musique assistée par ordinateur, Human Beat Box, Danse hip hop), dans un lieu différent chaque jour, durant une semaine en juillet 2015. Ce travail d'apprentissage, encadré par des musiciens professionnels angevins (Zenzile, LO'JO...) permettra aux jeunes de se produire sur scène au Chabada à la fin de la semaine de résidence. Les centres sociaux, maisons de quartier, communes ou communautés de communes du département de Maine et Loire sont relais de cette initiative auprès des jeunes.

**L'association Soulshine** contribue à l'organisation et à la mise en œuvre de l'évènement de danse hip hop « CHO TIME » piloté par la Ville d'Angers qui aura lieu le 24 avril prochain au Quai, Forum des Arts Vivants.

Elle organise la 6ème édition de l'évènement de danse hip hop « U GOT SOUL » au Quai, les 27 et 28 juin prochains. Plusieurs temps forts auront lieu durant le week-end dont une session d'entraînement libre de danseurs et des animations dans le Forum du Quai, avec différentes associations de sérigraphie, d'arts visuels et de chant, une master class au CNDC, ouverte aux danseurs débutants et confirmés et enfin un battle de « danse debout », avec un jury composé de danseurs nationaux et internationaux et des participants venus de la France entière.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions aux associations suivantes, d'un montant total de 9 600 € :

- L'R de rien ..... 1 500 €
- Soulshine..... 8 100 €

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 16 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

***Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 16 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-162*

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques**

**Muséum des sciences naturelles - Programme d'inventaire et d'informatisation des collections - Demande de subvention auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.**

*Rapporteur : Alain FOUQUET,*

**EXPOSE**

Depuis 1999, le muséum des sciences naturelles d'Angers conduit une démarche scientifique de récolement, d'inventaire, d'informatisation et de numérisation des collections. Ce travail de fond se fait dans le cadre du récolement décennal réglementaire et pour la valorisation du patrimoine de la Ville.

Pour 2015/2016, les moyens nécessaires à la poursuite du travail engagé sont les suivants :

- des vacances correspondant à 2.000 heures de travail à temps plein,
- l'acquisition de matériel de conservation,
- l'acquisition d'ouvrages spécialisés.

L'ensemble de ces moyens est évalué à 36.000 €.

La Ville sollicite depuis plusieurs années, le soutien financier de l'Etat pour poursuivre l'inventaire des collections du muséum.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Sollicite une aide financière auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour le financement de vacances et des acquisitions de matériel et d'ouvrages afin de poursuivre le programme d'inventaire et d'informatisation des collections du muséum des sciences naturelles.

Impute les dépenses et les recettes au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 17 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-163**

**ACTIONS CULTURELLES ET PATRIMOINE - Conservation et accès aux collections artistiques et scientifiques**

**Galerie David d'Angers - Acte chorégraphique "Trois" - Contrat de cession de droits de représentation avec l'association « EDA »**

Rapporteur : *Alain FOUQUET*,

**EXPOSE**

Un spectacle chorégraphique sera donné le vendredi 29 mai 2015 à 20 h 00 à la Galerie David d'Angers.

Ce spectacle intitulé « Trois » durera 45 minutes et sera assuré par l'association EDA.

Un contrat de cession de droits de représentation est donc proposé à l'association EDA pour un montant de 2 000 € TTC. Cette somme inclut les salaires et les charges ; des frais de repas et de transport s'ajouteront au montant de cette prestation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Education du 02 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le contrat de cession de droits de représentation pour l'organisation du spectacle intitulé « Trois » avec l'association EDA ;

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer ce contrat ainsi que tout document y afférent,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 62, article 6288.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 18 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

***Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10***

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 18 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-164**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Manifestations sportives**

**Tout Angers Bouge - 7 juin 2015 - Convention de partenariat entre la Ville d'Angers, Groupama et Angers Terre d'Athlétisme**

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*,

**EXPOSE**

La Ville d'Angers organise le dimanche 7 juin 2015, pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive, une manifestation sportive à la fois populaire, conviviale et compétitive « Tout Angers Bouge ».

Le programme de cette journée destinée à la découverte des associations et des pratiques sportives s'articule principalement autour :

- d'un village des associations sportives avec animations, informations, démonstrations..., situé entre les deux rives, permettant ainsi de renforcer le lien entre celles-ci,
- de trails urbains organisés le matin par l'association Angers Terre d'Athlétisme, liant les deux rives afin de faire découvrir le patrimoine de la Ville d'Angers,
- d'épreuves de cyclisme et de roller, et, d'une marche nordique.

Cette année, la Société Groupama Loire Bretagne s'associe à cette manifestation :

- en mettant à la disposition des organisateurs son village « Vivez Bougez », qui comprend diverses activités (Parcours acrobatique et escalade),
- en soutenant financièrement l'association Angers Terre d'Athlétisme pour l'organisation des trails.

A cet effet, il est proposé de passer une convention entre la Collectivité, Angers Terre d'Athlétisme et la Société Groupama Loire Bretagne.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention à conclure avec l'Association Angers Terre d'Athlétisme et la Société Groupama Loire Bretagne, en vue de fixer les obligations de chacun, et notamment la mise à disposition d'un village « Vivez Bougez », par Groupama.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 19 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-165**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**  
**Associations sportives - Subventions "manifestations" - Attribution.**

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU,*

**EXPOSE**

Les subventions d'intervention ont pour but de soutenir les associations sportives dans la mise en œuvre des manifestations exceptionnelles ou de les aider à conduire des projets de développement spécifique.

Elles concernent 7 clubs pour une dépense totale de 9 660 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue une subvention « manifestations » de :

- **1 400 € au S.C.O. Athlétisme**, pour l'organisation de la course pédestre Pellouailles-Angers le 12 avril 2015,
- **1 500 € aux Hawks Angers Roller**, pour l'organisation des finales du championnat de France des Ligues minimes, les 27, 28 et 29 mars 2015
- **1 200 € aux Hawks Angers Roller**, pour l'organisation des finales du championnat de France féminin, les 5, 6 et 7 juin 2015,
- **500 € à l'Echiquier Angevin**, pour l'organisation du tournoi Open d'Echecs, du 23 au 26 avril 2015,
- **300 € à l'A.S. du Squash Angers**, pour l'organisation de l'Open International de Squash, du 20 au 23 mai 2015,
- **410 € au Comité Départemental de Volley ball**, pour l'organisation de la Tournée Anjou Loire Volley ball, le 6 juillet 2015 (Charte de partenariat),
- **1 500 € à Angers Cyclisme** et **2 850 € à Angers Club Plongée Corporatif**, pour les animations proposées dans le cadre de « Tout Angers Bouge », le 7 juin 2015,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'avenant à conclure avec les Hawks Angers Roller,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 20 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 20 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-166**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Animations socio-sportives**

**Temps de l'enfant - Rythmes scolaires - Subventions - Approbation des avenants ou conventions**

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*,

**EXPOSE**

La Ville d'Angers a mis en place, à compter de la rentrée scolaire 2014-2015, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive les temps d'activités périscolaires organisés en direction des enfants dans le cadre de l'avenant n° 1 au Projet Educatif de Territoire pour la refondation de l'école de la République.

Près de 30 associations sportives angevines participent à ce projet, aux côtés des éducateurs de la Collectivité, en assurant l'encadrement d'ateliers sportifs par leurs éducateurs. Chaque école bénéficie ainsi, chaque semaine, de deux ateliers sportifs, pour 18 enfants, de découverte d'activités organisées sur 5 périodes de l'année scolaire du type sport collectif, jeu d'opposition, natation, patinage, sport de pleine nature...

Le Conseil Municipal, lors de ses séances du 29 septembre 2014 et du 26 janvier 2015, a soutenu financièrement les associations par une avance de 50 % et de 30 % respectivement du prévisionnel des activités.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à un 3<sup>ème</sup> versement, comme mentionné dans l'état ci-après, le solde sera versé en fin d'année scolaire 2014-2015 :

Associations	CM 26 janvier 2015	CM 23 février 2015	CM 30 mars 2015 (hors temps de l'enfant)	CM 27 avril 2015	Montant total
Profession Sport & Loisirs*	15 090 €	-	-	12 135,00 €	27 225,00 €
AC Hauts St Aubin	7 271,00 €	-	188,00 €	150,00 €	7 609,00 €
Association SCO Football*	-	-	-	200,00 €	200,00 €
NDC Football*	21 779,00 €	-	3 496,00 €	550,00 €	25 825,00 €
Hawks Angers Roller*	64 281 €	-	56,67 €	460,00 €	64 797,67 €
Intrépide*	75 199 €	-	3 081,79 €	440,00 €	78 720,79 €
Karaté Timing Evolution*	35 076,70 €	-	-	1 200,00 €	36 276,70 €
Ligue de Judo	-	-	-	1 350,00 €	1 350,00 €
SCO Volley*	33 004 €	-	548,82 €	650,00 €	34 202,82 €
SCO Escrime*	25 715,47 €	-	-	550,00 €	26 265,47 €
Vaillante Tennis de table*	278 €	-	1 020,39 €	260,00 €	1 558,39 €
Croix Blanche Football*	43 314 €	-	492 €	990,00 €	44 796,00 €
				<b>18 935,00 €</b>	

\* Avenants ou conventions à passer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue aux associations sportives des subventions pour un montant global de 18 935 €

Approuve les conventions d'attribution de subventions et avenants à conclure avec les associations sportives dont le montant dépasse 23 000 €

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions et avenants

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 20 (dans l'Ordre du Jour)**

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574 et chapitre 20, article 20421.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 21 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 21 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-167**

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Soutien au sport amateur**

**Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (FASGA) - Aides**

**- Angers Hockey Club Amateur (AHCA) - Subvention - Mise à disposition de locaux**

**Saison 2015-2016 - Approbation des conventions.**

Rapporteur : *Roselyne BIENVENU*,

**EXPOSE**

La Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers (F.A.S.G.A.), qui rassemble le hockey sur glace élite et amateur, le patinage artistique et la danse sur glace, contribue à formaliser et à animer un projet mutuel destiné à la promotion de toutes actions susceptibles de développer les sports de glace pour les angevins.

Aussi, la Collectivité propose d'apporter son soutien à l'association par :

- l'attribution d'une aide de 30 000 € au titre de la saison 2015-2016,
- la mise à disposition d'un agent municipal, sachant que la charge annuelle afférente à cette mise à disposition donnera lieu à remboursement par la F.A.S.G.A., et, fera l'objet en conséquence d'une facturation à son encontre.

L'association Angers Hockey Club Amateur (A.H.C.A.) constitue la base de la pyramide sportive du hockey sur glace à Angers.

Par ailleurs, l'A.H.C.A. fait partie des quelques structures en France avec lesquelles la Direction Technique Nationale de la Fédération Française de hockey sur glace souhaite mettre en oeuvre sa politique de développement de haut niveau.

A travers ses centres d'entraînement U13/U15 et U18, l'association permet aux scolaires de mener un projet sport et études.

Au vu de ces éléments, la Ville d'Angers est désireuse de continuer à soutenir Angers Hockey Club Amateur dans un contrat d'objectifs, avec :

- l'attribution d'une aide financière de 50 000 € au titre de la saison 2015-2016,
- la mise à disposition de locaux associatifs, pour une durée de trois années.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue, au titre de la saison 2015-2016, une subvention de :

- **30 000 € à la Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers**, avec un versement de :
  - . 70 % (21 000 €) sur l'exercice 2015,
  - . 30 % (9 000 €) au titre de l'exercice 2016, répartis comme suit : 2 250 € avant le vote du budget 2016 et 6 750 € après le vote du budget,
- **50 000 € à Angers Hockey Club Amateurs**, avec un versement de :
  - . 70 % (35 000 €) sur l'exercice 2015,

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

### N° 21 (*dans l'Ordre du Jour*)

. 30 % (15 000 €) au titre de l'exercice 2016, répartis comme suit : 3 750 € avant le vote du budget 2016 et 11 250 € après le vote du budget.

Approuve la convention à conclure avec la Fédération des Associations des Sports de Glace d'Angers au titre de la saison 2015-2016, en vue de fixer les obligations du club,

Approuve le contrat d'objectifs à passer avec Angers Hockey Club Amateur pour l'attribution de la subvention au titre de la saison 2015-2016, et, pour la mise à disposition de locaux pour une durée de trois ans.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer ces conventions,

Impute les dépenses aux budgets principaux des exercices 2015 et 2016.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 22 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-168

**ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS - Accès aux autres équipements sportifs**

**Quartier Hauts de Saint Aubin - SpaVita - Espace de remise en forme du Centre Aqualudique - Délégation de service public avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A) - Avenant n° 1**

Rapporteur : Roselyne BIENVENU,

**EXPOSE**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 25 juin 2012, a approuvé la convention de délégation de service public sous forme d'affermage concessif avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A), pour la gestion de SpaVita, espace de remise en forme du Centre AquaVita.

Les ouvrages et les biens constituant le service public ont été mis à la disposition de la SPL2A par la Ville d'Angers le 2 janvier 2014, pour une durée de 8 ans sur la base de paramètres calculés en phase de programmation de l'équipement. Il convient dorénavant de réactualiser ces ratios sur la base de la réalité des surfaces livrées.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de l'avenant n° 1 à la convention adoptée par le Conseil Municipal du 25 juin 2012, portant sur :

- les bases de refacturation par la Ville à la SPL2A des frais de fourniture d'énergie et de fluides pour la quote-part relative à SpaVita,
- la réactualisation des indices de révision des tarifs,
- le nouveau taux de TVA applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à 20 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve les termes de l'avenant n° 1 à la convention de Délégation de Service Public, adoptée par le Conseil Municipal du 25 juin 2012, à passer avec la Société Publique Locale Angers Agglomération (SPL2A),

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cet avenant,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 23 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-169

### PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire

#### Gestion et exploitation du réseau de chaleur du Quartier de la Roseraie - Convention de Délégation de Service Public - Approbation

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

### EXPOSE

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2013 s'est prononcé favorablement sur le principe d'une nouvelle délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur du Quartier de la Roseraie et a décidé de procéder aux formalités de lancement de la procédure.

Après avis d'appel public à la concurrence, quatre candidatures ont été déclarées recevables par la commission des délégations de service public : Dalkia France, Coriance, Cofely Réseaux, Idex Energies.

Les quatre candidats ont remis une offre. Au terme de la procédure, la commission des délégations de service public a émis un avis favorable à l'ouverture de négociations avec Dalkia France, Cofely Réseaux et Coriance.

Les négociations ont abouti à la convention de délégation de service public sous forme d'affermage annexée à la présente délibération, et qui est soumise à l'approbation du conseil municipal. La durée du contrat est prévue pour 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Il vous est proposé d'attribuer le contrat à la société Cofély Réseaux, filiale à 100% du groupe GDF Suez, qui est un opérateur national disposant d'une expérience reconnue dans le domaine des réseaux de chaleur. Cet opérateur gère 180 réseaux urbains en France et en Europe. La société Cofély Réseaux a démontré sa capacité à répondre aux enjeux de la Ville, en proposant pour les abonnés, une tarification de la chaleur stable, fiable, socialement équitable et financièrement compétitive. Ainsi, pour la part abonnement, le dispositif d'attribution des unités de répartition forfaitaire (URF) est désormais calculé suivant le profil d'usage du réseau. Elle a proposé des moyens adaptés pour l'exploitation des équipements, afin d'assurer la continuité de l'activité et du service. L'ensemble est accompagné d'un programme d'entretien et de renouvellement des équipements optimisé, ainsi qu'un programme opérationnel pour améliorer la performance technique du réseau. Enfin, la mise en place de moyens numériques et conventionnels pour assurer une relation de proximité avec les abonnés et usagers du service, couplé à une démarche commerciale systématique pour développer le réseau auprès de nouveaux abonnés sont des éléments qui répondent aux enjeux fixés.

L'énergie thermique distribuée sur le réseau de la Roseraie proviendra à 80% minimum de la centrale de cogénération biomasse Biowatts appartenant à la société Biowatts Roseraie Energies (BRE) et exploité par la société Dalkia Biomasse Angers (DBA). Le complément énergétique sera assuré par la chaufferie d'appoint/secours gaz de la Roseraie, qui fait partie du contrat de délégation de service public.

Le prix moyen de la chaleur sera de 69,47 € HT/MWh (valeur octobre 2014) auquel il convient d'ajouter la TVA au taux en vigueur (soit 73,29 € TTC/MWh au taux de TVA en 2015 de 5,5%). Le tarif aux usagers est ainsi maîtrisé et en cohérence avec la politique tarifaire de la Ville.

Pour mémoire, le prix moyen de la chaleur de l'actuelle délégation sur la saison 2013/2014 était de 72,44 € HT/MWh.

La redevance versée au délégant au titre de la mise à disposition des ouvrages est composée de deux parties :

- La partie fixe, d'un montant annuel de 106 633 € HT indexée,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 23 (dans l'Ordre du Jour)**

- La partie variable fixée à 1% du chiffre d'affaires (hors gros entretien/renouvellement et amortissement des investissements).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve la convention de délégation de service public et ses annexes avec la société Cofély Réseaux, pour la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur du quartier de la Roseaie, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2015 au 30 septembre 2021.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention,

Approuve les tarifs proposés, base du 1<sup>er</sup> octobre 2014, lesquels servent de référence au calcul du prix de la chaleur durant la délégation de service

Impute les recettes au budget annexe « Chaufferies Urbaines » des exercices 2015 et suivants.

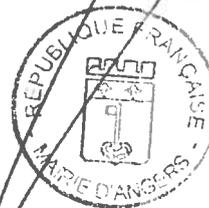
Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 24 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

Référence : DEL-2015-170

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire**

**Quartiers Monplaisir - Deux Croix Banchais/Grand Pigeon - Centre ville/La Fayette - Convention d'occupation Temporaire du Domaine Public avec la Société Dalkia France (COT) - Changement d'imputation des recettes**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

**EXPOSE**

Dans le cadre du développement des réseaux de chaleur sur la Ville d'Angers, DALKIA France développe un réseau sur le quartier des Deux Croix, entre la chaufferie « Déromédi » sur la ZUP Jeanne d'Arc, située rue de Saint-Exupéry et la chaufferie biomasse « Nozay » sur le quartier Monplaisir située rue de Haarlem. Des antennes sont également créées pour le raccordement au réseau de chaleur des bâtiments en proximité de l'ouvrage.

Pour l'accomplissement de cet équipement, DALKIA France est amenée à occuper le domaine public de la Ville d'Angers. Les relations entre DALKIA France et la Ville d'Angers, au titre de l'occupation sur le domaine communal par DALKIA France, du réseau sont régies par la Convention d'Occupation Temporaire du domaine public approuvée par le conseil municipal du 26 mai 2014. (Del-2014-307)

DALKIA France et la Ville d'Angers se sont rapprochées afin de définir les conditions d'occupation du domaine public, selon les modalités suivantes:

- Les conditions d'intervention technique de DALKIA France sur le domaine public,
- Les conditions d'exécution des travaux sur le domaine lorsque de tels travaux devront être mis en œuvre,
- Les conditions d'intervention ultérieures sur l'ouvrage pour les entretiens et maintenances,
- La durée de la convention,
- Le montant de la redevance dû à la Ville d'Angers,
- Les conditions de résiliation de la convention.

Les travaux ont débuté en novembre 2014 et prendront fin en juin 2015.

Afin d'harmoniser les imputations des différentes redevances liées aux conventions de délégation de service public (RODP) et d'occupation du domaine public (COT) des réseaux de chaleur, il convient d'imputer cette prochaine recette liée à la création de cette interconnexion au budget annexe « Chaufferies Urbaines ».

L'ouvrage doit être opérationnel à partir d'octobre 2015. C'est à la date de mise en service de cet ouvrage que sera appliquée la 1ère redevance d'occupation du domaine public au prorata temporis de l'exercice 2015, et conformément aux éléments de la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 24 (dans l'Ordre du Jour)**

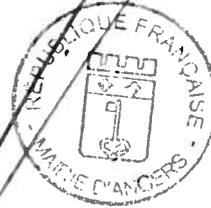
**DELIBERE**

Impute les recettes correspondantes au budget annexe Chaufferies Urbaines de l'exercice 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 25 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-171

### VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine

#### Quartier Madeleine-Saint Léonard - Justices - Enfouissement des réseaux aériens de la rue de l'Asile Saint Joseph - Fonds de concours de la Ville et conventions

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

### EXPOSE

Dans le cadre du plan d'urgence Voirie, il a été décidé de retraiter l'espace public et de procéder à l'enfouissement des réseaux aériens d'énergie, de télécommunication et d'éclairage public de la rue de l'Asile St Joseph.

Dans ce cadre, la ville d'Angers accepte de verser un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energie du Maine et Loire (SIEML), pour l'opération d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, rue de l'Asile St Joseph.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage temporaire des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public pour ces opérations est confiée au Syndicat Intercommunal d'Energies du Maine et Loire.

Enfin, Orange, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine-et-Loire (SIEML) et la Ville d'Angers se sont concertés pour une mise en souterrain coordonnée de l'ensemble des réseaux de télécommunication, dont la maîtrise d'ouvrage est également confiée au SIEML.

Il convient donc de :

1. Verser un fonds de concours au SIEML pour le réseau basse tension, selon les modalités suivantes :

#### Pour la rue de l'Asile St Joseph :

- Montant de l'opération	164 486, 01 € HT
- Taux du fonds de concours 75%	
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML	123 364, 51 € HT

2. Etablir une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIEML, pour les travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public de la rue de l'Asile St Joseph.

La Ville d'Angers prendra en charge l'intégralité des travaux, soit un coût de 34 922, 82 € TTC.

3. Etablir une convention tripartite avec Orange et le SIEML pour préciser les modalités de l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux de télécommunication et les principes de répartition financière pour les opérations réalisées rue de l'Asile St Joseph.

La Ville supportera le coût des travaux de génie civil pour un montant global de 27 224, 76 € TTC.

Les coûts de l'ensemble des travaux étant estimatifs, la Ville supportera les coûts réels des travaux réalisés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 25 (dans l'Ordre du Jour)**

**DELIBERE**

Autorise le versement du fonds de concours au SIEML.

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer la convention avec le SIEML pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la convention tripartite avec Orange et le SIEML pour l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunication.

Impute les dépenses correspondantes au budget de l'exercice 2015 et suivants sur les lignes 20441 et 2315 822.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 26 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-172

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Quartier Madeleine - Saint Léonard - Justices, quartier Roseraie - Déclassements de parcelles situées boulevard Pierre de de Coubertin et boulevard Jacques Portet**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

**EXPOSE**

Dans le cadre d'une opération concertée avec les services de la Ville, un promoteur souhaite réaliser une opération immobilière sur un espace libre et non aménagé dont une partie appartient au domaine public de la Ville. Pour permettre cette opération, il est nécessaire de lui céder cette dépendance du domaine public, non valorisée actuellement, afin de l'intégrer à l'aménagement général du projet d'habitation.

Il convient donc de déclasser une parcelle d'une superficie de 294 m<sup>2</sup>, en vue de sa vente au promoteur.

Par ailleurs, la SOCLOVA (Société d'Economie Mixte de Construction et de Gestion de Logements de la Ville d'Angers) souhaite résidentialiser le parking attenant à son ensemble immobilier, situé Boulevard Jacques Portet. Pour se faire, une partie du domaine public actuel doit être intégrée à l'aménagement général de cet espace.

Il convient donc de déclasser une parcelle d'une superficie d'environ 399 m<sup>2</sup>, en vue de sa vente à la SOCLOVA.

En application des articles R.141.4 et R.141.9 du code de la voirie routière, ces dossiers ont été soumis à enquêtes publiques, ouvertes du 16 au 30 mars. Au cours de ces enquêtes, aucune observation n'ayant été formulée par des riverains, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au vu d'un rapport argumenté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code de la voirie routière,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Prononce le déclassement du domaine public communal d'une parcelle d'une superficie de 294 m<sup>2</sup>, située boulevard Pierre de Coubertin, à l'angle de la rue Ernest Mottay en vue de sa rétrocession.

Prononce le déclassement du domaine public communal d'une partie de parcelle d'une superficie d'environ 399 m<sup>2</sup>, située boulevard Jacques Portet, à l'angle du square Martin Luther King.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 27 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-173

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine  
communautaire**

**Remplacement des menuiseries de l'école élémentaire des Grandes Maulévries - Autorisation de  
signer les marchés**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

**EXPOSE**

Le projet consiste au remplacement des menuiseries extérieures et des stores associés de l'école élémentaire des Grandes Maulévries. Le groupe scolaire a été construit au début des années 60, sur le principe de grands ensembles vitrés métalliques, équipés de stores type stores bannes, sans isolation thermique et en simple vitrage.

Dans un souci de performance énergétique, et compte-tenu du vieillissement de ces ensembles, le principe de travaux retenu est le remplacement de ces ensembles par des menuiseries PVC et aluminium selon les configurations, avec double-vitrage et diminution partielle des surfaces vitrées pour améliorer la performance énergétique.

Les travaux seront divisés en une tranche ferme et trois tranches conditionnelles, correspondant respectivement aux différentes parties du bâtiment : 1<sup>er</sup> étage, deuxième étage, rez-de-chaussée, cages d'escalier. Le montant des travaux est estimé à 400 000 euros TTC toutes tranches confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Educations du 02 avril 2015  
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

**DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les marchés à l'issue de la consultation et tout avenant de transfert éventuel relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indice suite à la suppression de celui-ci ;

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**  


CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 28 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-174

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Bâtiments et patrimoine communautaire**

**Réaménagement de l'accueil au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) - Avenants aux marchés de travaux - Autorisation de signature**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

**EXPOSE**

Le projet de restructuration de l'accueil social du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Bâtiment Chemellier consiste à améliorer les conditions d'accueil des usagers ainsi que les conditions de travail des agents.

Par délibération en date du 30 septembre 2013, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'une consultation pour la réalisation de ces travaux. L'opération a été décomposée en 13 lots attribués pour un montant de 901 511,66 euros HT.

Il convient de conclure une seconde série d'avenants pour travaux modificatifs d'un montant total en moins value de 4 342,63 euros HT :

- lot n° 1 « gros œuvre » pour un montant de 4 260,72 euros HT
- lot n° 2 « Charpente bois » pour changement d'indice de révision de prix suite à la refonte des index BT
- lot n° 5 « menuiseries bois » pour un montant en moins value de 8 994,90 euros HT ainsi que pour changement d'indice de révision de prix suite à la refonte des index BT
- lot n° 6 « plâtrerie – isolation » pour un montant de 348,12 euros HT
- lot n° 9 « plafonds acoustiques » pour changement d'indice de révision de prix suite à la refonte des index BT
- lot n° 12 « électricité » pour un montant en moins value de 1 219,97 euros HT
- lot n° 13 « plomberie sanitaire » pour un montant de 1 263,40 euros HT

Le délai d'exécution des travaux de l'ensemble des lots (hormis le lot 11) est également prolongé de 7 semaines.

Le montant total des marchés s'élève désormais à 908 784,90 euros HT soit une évolution de + 0,81 % des marchés initiaux, toutes séries d'avenants confondues.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,  
Vu la délibération DEL 2013-494 du 30 septembre 2013 autorisant la signature des marchés,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015  
Considérant la nécessité de réaliser ces travaux,

**DELIBERE**

Approuve la seconde série d'avenants dans le cadre de la restructuration de l'accueil social du Centre Communal d'Action Sociale pour un montant total en moins value de 4 342,63 euros HT, pour changement d'indice de révision de prix des lots n° 2, 5 et 9 suite à la refonte des index BT et pour prolongation du délai d'exécution ;

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à les signer,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 29 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-175

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Travaux de pose et dépose de matériel de signalisation permanente et temporaire - Attribution du marché**

Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,

**EXPOSE**

Le marché actuel de pose et dépose de matériel de signalisation permanente et temporaire est arrivé à échéance le 18 février 2015.

Une nouvelle consultation a été lancée le 19 décembre 2014.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer ce marché à l'entreprise Esvia pour un montant estimatif annuel issu du détail estimatif quantitatif de 67 928 € HT (montant non contractuel).

Le marché à bons de commande avec un montant maximum sur la durée globale du marché de 1 950 000€ HT est passé pour un an renouvelable 3 fois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015  
Considérant la nécessité de réaliser ces prestations.

**DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer le marché attribué à l'entreprise Esvia et tout avenant de transfert relatif à ces marchés pour le compte de la Ville ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de celui-ci.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 30 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : **DEL-2015-176**

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**

**Marché de fourniture de bordures, caniveaux, dalles et pavés - lot 4 : fourniture de bordures en granit - Marché passé avec la société Arts Pierre Service - Avenant n° 2 de transfert.**

Rapporteur : *Jean-Marc VERCHERE*,

**EXPOSE**

Un marché a été passé avec la société Arts Pierres Service pour la fourniture de bordures en granit le 24 février 2011.

Un courrier en date du 31 octobre 2014 a informé la Ville d'Angers que l'entreprise Arts Pierres Service s'était rapprochée de la Société Etellin à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014.

En fin d'année, la société Arts Pierre Service a adressé 2 factures à la Ville. Après vérification auprès de l'entreprise il s'avère qu'il s'agit d'un acte de cession de l'entreprise Arts Pierre Service à la société Etellin.

Il y a donc lieu de prendre un avenant de transfert afin de pouvoir régler les factures des 31 décembre 2014 et 31 janvier 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n° 2 de transfert de la société Arts Pierres Service à la société Etellin pour le marché n° 11 016 0 04 de fournitures de bordures en granit

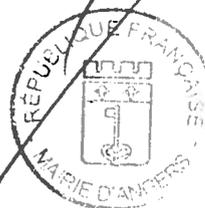
Autorise le Maire ou son représentant à signer cet avenant

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 31 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 31 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-177*

**VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Aménagements de voirie urbaine**  
**Travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public -**  
**Fourniture de matériaux d'empierrement - Lots 1 et 2 - Avenants pour changement d'indice**

*Rapporteur : Jean-Marc VERCHERE,*

**EXPOSE**

Le marché n° 13 019 0 01 a été passé avec la société Bouygues Energies Service pour les travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public.

Le marché n° 13 091 0 01 pour la fourniture de matériaux d'empierrement comportant 2 lots : lot 1 : matériaux composite passé avec la société Courant – lot 2 : matériaux de gravière passé avec la société Durand.

Les indices TP 03 « Terrassements Généraux » et TP 12 « réseaux d'électrification », ont été remplacés par les indices TP 03 a « Grands terrassements » et TP 12 B « Eclairage public – Travaux d'installation ».

Il convient de procéder aux changements d'indice par avenant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015  
Considérant la nécessité de procéder au changement d'indices.

**DELIBERE**

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'avenant n° 2 au marché de travaux d'amélioration et d'extension du réseau d'éclairage public avec la société Bouygues Energie Service et l'avenant n° 1 au marché de fournitures de matériaux d'empierrement (lots 1 et 2) avec les sociétés Courant et Durand

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 23, article 2315.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 32 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTE, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 32 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-178*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Quartier Les Justices - chemin du Cormier - Cession d'une parcelle de terrain à usage de passage et constitution de servitude de passage de canalisation souterraine d'évacuation d'eaux pluviales**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

La Société « Les Justices 2000 » envisage d'acquérir de la Ville d'Angers, une parcelle de terrain à usage de passage cadastrée section CO n° 599 d'une superficie de 86 m<sup>2</sup>, au prix de 1 720 €. Ce terrain est situé sous la casquette du Centre Commercial des Justices édifié sur des parcelles contiguës, et permet l'accès par la clientèle audit Centre Commercial à partir du parking public.

La S.A. « Les Justices 2000 » promet de constituer au profit de la Ville d'Angers, ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, une servitude de passage de canalisation souterraine d'évacuation des eaux pluviales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

Vu la délibération du Conseil Municipal de déclassement du domaine public communal, en date du 26 mai 2014,

Vu l'avis du service France Domaine en date du 29 octobre 2014,

Vu la promesse unilatérale d'achat et de constitution de servitude signée par M. Germond, Directeur Général de la SA « Les Justices 2000 », le 16 mars 2015,

Considérant que la Ville d'Angers est propriétaire d'une parcelle de terrain à usage de passage cadastrée section CO n° 599 d'une superficie de 86 m<sup>2</sup>.

Considérant que ce terrain constitue la casquette du Centre Commercial les Justices édifié sur des parcelles contiguës, et permet l'accès par la clientèle audit Centre Commercial à partir du parking public,

Considérant que la Ville d'Angers envisage de céder à la SA « Les Justices 2000 » cette parcelle au prix de 1 720 € (mille sept cent-vingt euros),

Considérant qu'un réseau de câbles électriques souterrain est implanté dans l'emprise de la parcelle cadastrée CO n° 599, issue du domaine public et déclassée à ce jour. La SA « Les Justices 2000 » s'engage à constituer une servitude de passage de réseau souterrain au profit et à la demande ERDF, ou toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, concessionnaire du réseau d'électricité, dont les modalités seront élaborées avec ce dernier,

Considérant que la SA « Les Justices 2000 », s'engage à constituer au profit de la Ville d'Angers, ou de toute personne physique ou morale qu'elle se substituerait, une servitude de passage de canalisation souterraine d'évacuation d'eaux pluviales, à titre gratuit,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 32 (dans l'Ordre du Jour)**

**DELIBERE**

Approuve la cession au prix de 1 720 € (mille sept cent vingt euros) et le principe de la servitude de passage de canalisation souterraine d'évacuation d'eaux pluviales, aux conditions indiquées dans la promesse unilatérale d'achat et de constitution de servitude de la SA « Les Justices 2000 »,

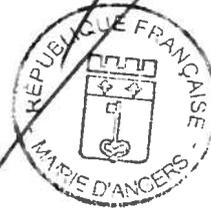
Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cet achat et à la création de cette servitude,

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 33 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 33 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-179*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Angers - 25 rue du Général Lizé - Vente par Pôle Emploi - Renonciation au droit de préférence**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

Considérant que par acte de vente en date des 10 et 16 octobre 1997, la Ville d'Angers, conjointement avec le District de l'Agglomération Angevine, a vendu aux ASSEDIC la parcelle cadastrée sous-section AL n°470 d'une surface de 186 m<sup>2</sup> servant en partie partiellement d'assiette foncière à l'immeuble situé au 25 rue Général Lizé à Angers,

Considérant que l'acte de vente mentionne un droit de préférence au profit des vendeurs pendant une durée de 20 ans soit jusqu'au 16 octobre 2017,

Considérant que par courrier en date du 25 mars 2015, l'étude notariale 14 Pyramides purge le droit de préférence du fait de la vente à venir de ce bien par Pôle emploi,

Considérant que cet immeuble n'a pas d'utilité pour la Ville d'Angers, il est proposé de renoncer à ce droit de préférence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte de vente par la Ville d'Angers aux ASSEDIC en dates des 10 et 16 octobre 1997,

Vu le courrier en date du 25/03/2015 de l'étude notariale 14 Pyramides purgeant le droit de préférence de la Ville d'Angers,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Renonce à exercer le droit de préférence pour la parcelle cadastrée sous-section AL n°470 inscrit dans l'acte de vente par la Ville d'Angers aux ASSEDIC en date des 10 et 16 octobre 1997.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 34 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 34 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-180*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Angers - Rues Lebas et de la Madeleine - Ecole Lebas - Transfert de propriété par le Département de Maine-et-Loire à la Ville d'Angers**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

Considérant que le site de l'école Lebas, situé Rues de la Madeleine et Lebas, appartient au Département de Maine-et-Loire mais est occupé par la Ville d'Angers depuis 1992 aux termes d'une convention d'occupation précaire modifiée le 24 novembre 1997,

Considérant que le Département de Maine-et-Loire a sollicité la Ville d'Angers afin de régulariser la situation foncière de cette propriété bâtie cadastrée sous-section CS n°681 (2 669 m<sup>2</sup>), n°565 (1 378 m<sup>2</sup>) et n°329 (210 m<sup>2</sup>), notamment en raison de la mise en vente du reste du site non occupé par la Ville d'Angers,

Considérant que le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (article L 3112-1) permet désormais les transferts de biens mobiliers ou immobiliers entre personnes publiques, sans déclassement préalable, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public,

Considérant que les biens cités ci-dessus ont vocation à intégrer le domaine public de la Ville en raison de la continuité de leur affectation au service public scolaire,

Considérant qu'un projet de protocole est proposé reprenant les éléments essentiels cités ci-après :

- Cession par le Département de Maine-et-Loire des parcelles bâties cadastrées sous-section CS n°681, n°565 et n°329, situées Rue Lebas et Rue de la Madeleine, pour une superficie totale de 4 257 m<sup>2</sup>,
- Cette cession s'effectuera à l'euro symbolique (1 €),
- Remboursement par la Ville d'Angers des frais de division cadastrale de la parcelle cadastrée sous-section CS n°680 pour un montant de 2 383, 20 €,
- Déplacement des réseaux actuellement implantés sous la parcelle CS n°681 aux frais du Département de Maine-et-Loire (ou par l'acquéreur du site contigu) dans un délai de 5 ans à compter de la date du transfert de propriété,
- Constitution de servitudes détaillées ci-après :
  - Servitude de vue éventuelle à constituer sur la parcelle CS n°682 (Département ou acquéreur du site contigu),
  - Servitude de tour d'échelle au profit de la parcelle CS n°681 (Ville),
  - Servitude de surplomb au profit de la parcelle CS n°681 (Ville) conformément au plan dressé par le géomètre-expert,
  - Servitude de réseaux d'eaux pluviales au profit de la parcelle CS n°682 (Département ou acquéreur du site contigu), avec prise en charge des frais d'entretien de cette servitude par le propriétaire de la parcelle CS n°682 (hormis pour les tronçons communs aux deux propriétaires),
- Suppression du portillon situé en limite nord-est de la parcelle CS n°681 et son remplacement par une clôture grillagée de même nature que l'existante,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le courrier du Département de Maine-et-loire en date du 16 mai 2014 demandant la régularisation foncière du site LEBAS,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publique, article L 3112-1

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 34 (dans l'Ordre du Jour)**

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve l'acquisition du site scolaire Lebas au prix de 1 € symbolique (un euro) et aux conditions indiquées au projet de protocole entre le Département de Maine-et-Loire et la Ville d'Angers,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires à la conclusion de cette cession,

Impute les dépenses (notamment les frais notariés) au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 21 article 2138 fonction 824 "Autres constructions",

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 35 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 35 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-181*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**

**Angers - Procédure de biens vacants et sans maître - Rue du Buis et ZAC Saint Serge - Lancement de la procédure**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

Deux parcelles situées sur le territoire de la Ville d'Angers, rue du Buis et dans la ZAC Saint Serge, Quai Félix Faure, sont actuellement identifiées biens sans maître. Afin de régulariser leur statut et pouvoir en assurer une gestion officielle par la Ville, il est proposé de mettre en place une procédure de biens vacants et sans maître conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publique (article L 1123-1 et suivants). En effet, un intérêt public réside dans l'appropriation par la Ville de ces deux biens.

Considérant, en premier lieu, que la parcelle située Rue du Buis à Angers et cadastrée sous-section DY n°205, en nature d'espaces verts lotissement, appartenait à la SCI Anjou Bois Brault, dissoute en 1975,

Considérant que cette parcelle devait, lors de la création du lotissement, être cédée à une association syndicale libre des propriétaires ; transfert qui n'a jamais été effectué en raison de l'absence d'association,

Considérant les demandes récurrentes des riverains pour un entretien par la Ville de cet espace vert,

Considérant l'intérêt public pour la Ville d'Angers à devenir propriétaire de la parcelle DY n°205, d'une surface de 577 m<sup>2</sup>, bien sans maître actuellement,

Considérant, en second lieu, que la parcelle située ZA Saint Serge, 61 Quai Félix Faure à Angers et cadastrée sous-section BO n°31, supportant anciennement un poste de transformateur ERDF et actuellement en nature de terrain nu, ne dispose pas de propriétaire identifié,

Considérant que cette parcelle n'appartient ni à ERDF, ainsi que cet établissement l'a déclaré, ni à la Ville d'Angers,

Considérant que cette parcelle est intégrée de fait aux aménagements publics réalisés au titre de la ZAC Saint Serge,

Considérant l'intérêt public pour la Ville d'Angers à devenir propriétaire de la parcelle BO n°31, d'une surface de 23 m<sup>2</sup>, bien sans maître actuellement,

Considérant qu'il est donc proposé, pour ces deux parcelles, que la Ville engage une procédure de biens vacants et sans maître qui permettra leur transfert dans son patrimoine immobilier, plus précisément la procédure "propriétaire inconnu",

Considérant que cette procédure spécifique organisée par le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques nécessite l'organisation d'une enquête publique puis des mesures de publicité permettant pendant un délai de 6 mois à tout ayant-droits éventuel de prouver sa qualité de propriétaire,

Considérant qu'à l'issue de ce délai, le Conseil Municipal se prononcera sur le transfert de propriété,

Considérant que si, postérieurement au transfert de propriété, un ayant-droit se ferait connaître, il ne pourrait se prévaloir d'une restitution du bien mais uniquement d'une indemnité égale à la valeur du bien au jour de son utilisation pour un intérêt public ou de son aliénation,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 35 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 1123-1 et suivants,  
Vu le courrier d'ERDF en date du 13 février 2015 attestant ne pas être propriétaire de la parcelle cadastrée BO n°31,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Décide de mettre en œuvre la procédure de biens vacants et sans maître pour les parcelles cadastrées sous-section DY n°205 et BO n°31,

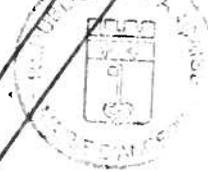
Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au maire délégué à signer tous documents nécessaire à sa mise en œuvre,

Impute les dépenses inhérentes à cette procédure, notamment les frais d'enquête, au budget principal de l'exercice 2015 et suivants

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 36 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 36 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-182**

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières**  
**Bilan des acquisitions et des cessions pour l'année 2014**

Rapporteur : *Roch BRANCOUR*,

**EXPOSE**

Aux termes de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer sur le bilan des acquisitions et des cessions opérées chaque année par elles-mêmes ou par toute personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention.

Ce bilan est annexé au compte administratif de la Ville d'Angers, et se présente sous la forme d'états récapitulatifs annexés à la présente délibération.

La Ville d'Angers a réalisé en 2014 :

- Des acquisitions et cessions en direct
  - 6 acquisitions
  - 7 cessions
  
- Des acquisitions et des cessions réalisées par les concessionnaires dans le cadre des conventions de concessions de ZAC :
  - 11 acquisitions (dont 3 dossiers incluant le versement d'indemnités d'éviction et de résiliation de bail commercial)
  - 6 cessions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 2241-1,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par la Ville d'Angers au cours de l'année 2014, tel qu'il est exposé dans la présente délibération et dans les états qui sont ci-annexés.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 37 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 37 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-183*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Droits de sols**

**Aide municipale au ravalement de façades - 9ème campagne - Attribution de subventions.**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR,*

**EXPOSE**

Lors de sa séance du 30 janvier 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager une neuvième campagne de ravalement de façades obligatoire. Cette action s'inscrit dans une politique de valorisation du paysage urbain angevin. L'impact d'un patrimoine architectural entretenu et mis en valeur, revitalise en priorité le quartier traité, son voisinage immédiat, mais également la Ville dans sa globalité. Les effets positifs des précédentes campagnes de ravalement sont connus et appréciés par les visiteurs et les habitants d'Angers depuis de nombreuses années.

Afin de poursuivre cette action de valorisation du paysage urbain, la 9<sup>ème</sup> campagne de ravalement a été engagée le 1<sup>er</sup> février 2012, avec pour objectif d'accompagner la valorisation du centre-ville. L'arrêté du 20 mars 2012 établit la liste des immeubles concernés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Afin d'aider financièrement les propriétaires concernés par cette campagne, il a été prévu l'attribution de subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades. La délibération du Conseil Municipal n°DEL-2012-24 du 30 janvier 2012, établit les critères d'attribution, le mode de calcul de l'aide, et les conditions de versement des subventions pour la neuvième campagne de ravalement de façades.

Suite à l'achèvement des travaux de ravalement des façades d'immeubles visés par cette campagne, et conformément au règlement de subvention en vigueur, des propriétaires ont sollicité le versement d'une subvention au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, pour un montant global de 23 822 €, selon la répartition figurant en annexe.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,  
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,  
Vu la délibération du Conseil Municipal 34-86-082, du 27 janvier 1986 relative au ravalement des façades d'immeubles et à l'aide de la Ville,  
Vu les délibérations du Conseil Municipal DEL-2012-23 du 30 janvier 2012, relative au lancement de la neuvième campagne de ravalement de façades, DEL 2012-24 du 30 janvier 2012, relative aux critères d'attribution et au mode de calcul de l'aide municipale au ravalement, et DEL-2013-575 du 4 novembre 2013, relative à la prolongation de la neuvième campagne de ravalement de façades,  
Vu les arrêtés municipaux du 20 mars 2012, et du 12 décembre 2013 fixant la liste des immeubles visés par la neuvième campagne de ravalement de façades.

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue les subventions au titre de l'aide municipale au ravalement de façades, à hauteur d'un montant global de 23 822 €, selon la répartition figurant en annexe, pour les travaux de ravalement réalisés sur des immeubles visés par la neuvième campagne.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 37 (dans l'Ordre du Jour)**

Impute la dépense, qui s'élève à 23 822 €, au budget principal de l'exercice 2015 et suivants, chapitre 204, article 2042 2, dans la mesure des crédits restant disponibles, et dans une limite de deux ans à compter de la date de la présente délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 38 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-184*

**URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Habitat Logement**

**Habitat - Soutien à l'Accession Sociale à la propriété - Prêt à Taux Zéro Plus - Aides municipales 2015**

*Rapporteur : Roch BRANCOUR, Adjoint au Maire*

**EXPOSE**

Par délibération du 08 Novembre 2007, Angers Loire Métropole a approuvé les modalités de l'accompagnement financier de son Programme Local de l'Habitat (PLH) affirmant ainsi ses objectifs en matière de production de logements durables locatifs sociaux et d'accession sociale à la propriété. Il fixe pour la Ville d'Angers, un objectif de production de 1 200 logements par an, dont 50 % dits « aidés » y compris l'accession sociale.

Le 20 décembre 2007, la Ville d'Angers et Angers Loire Métropole ont signé une convention de mise en œuvre du PLH. Au travers de cette convention, la Ville s'est engagée notamment à financer aux côtés d'Angers Loire Métropole les projets d'accession sociale à la propriété répondant à ses attentes et aux priorités du Programme Local de l'Habitat.

A ce titre, le 22 janvier 2009, Angers Loire Métropole a défini un plan d'aides exceptionnelles pour 2009 et 2010. De son côté, la Ville d'Angers a mis en place sur deux ans le Plan de Soutien au Logement Social, à l'aide d'une enveloppe dédiée de 15 millions d'euros, destiné aux bailleurs sociaux et aux accédants à la propriété.

En 2011 et 2012, suite à l'entrée en vigueur du dispositif de financement national de l'accession sociale à la propriété instaurant le Prêt à Taux Zéro + (PTZ+) et aux décisions d'Angers Loire Métropole d'intervenir en faveur des primo accédants, la Ville d'Angers a approuvé les critères d'éligibilité et les modalités de financement des aides à l'accession sociale à la propriété sur son territoire renouvelant ainsi son implication dans ce domaine.

En 2013 et 2014, la loi de finances a modifié le dispositif du PTZ+ en resserrant notamment les plafonds de ressources permettant d'y prétendre. Toujours à destination des primo accédants, il était alors centré uniquement sur les opérations répondant au label Bâtiment Basse Consommation 2005 ou respectant la réglementation Thermique 2012.

Ainsi depuis 2008, la mise en œuvre des aides à l'accession sociale a permis de financer à travers le PASS Foncier, le Prêt à Taux Zéro Majoré (PTZM), puis le PTZ + : 342 logements pour un montant de 1 045 000 euros d'engagements financiers de la part de la Ville d'Angers. En outre, ces aides auront permis à tous les acteurs du Bâtiment, promoteurs, constructeurs et autres, de réaliser un chiffre d'affaires de 54 720 000 €. Soit environ 510 équivalent-emplois créés ou maintenus dans le secteur de l'Immobilier.

Au regard de la mise en œuvre de ce dispositif réglementaire, Angers Loire Métropole a fixé, par délibération du Conseil de Communauté du 13/04/2015 les critères d'éligibilité à son intervention financière en direction des accédants sociaux à la propriété.

La Ville d'Angers propose de maintenir l'aide municipale à l'accession sociale à la propriété et en définit les nouvelles modalités d'attribution conformément aux nouvelles orientations prises par Angers Loire Métropole. La volonté de la Ville d'Angers est aussi de favoriser l'accession sociale à la propriété des familles avec enfants afin de limiter les départs de ces familles en dehors de l'agglomération.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

### N° 38 (dans l'Ordre du Jour)

Compte tenu des résultats et de l'intérêt porté au dispositif en 2014 soit 41 dossiers instruits pour un montant global de 103 500 €, il est proposé que l'aide municipale en faveur de l'accession sociale à la propriété des ménages « primo-accédants » soit renouvelée pour l'année 2015.

Pour traduire la cohérence entre les politiques communautaires et municipales, il est proposé d'attribuer cette aide sous les mêmes conditions d'éligibilité établies par Angers Loire Métropole.

Pour les logements neufs : l'aide municipale correspondra à une aide équivalente à celle décidée par Angers Loire Métropole soit par exemple pour un ménage de 2 adultes et 3 enfants, une subvention de la Ville pouvant aller jusqu'à 4 350 €, se cumulant au montant décidé par Angers Loire Métropole.

Considérant la volonté de la Ville d'Angers à confirmer son soutien à la production de logements à vocation sociale.

Les dossiers de demande de subventions présentés par les « primo-accédants » continueront à être instruits par l'Accueil Logement d'Angers Loire Métropole qui reste le guichet unique pour l'ensemble des communes adhérentes au dispositif.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission Aménagement et Cadre de Vie du 14 avril 2015,

Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 Avril 2015,

### DELIBERE

Maintient l'accompagnement à l'Accession Sociale à la Propriété et approuve les nouveaux critères d'éligibilité et le dispositif municipal d'aide 2015 à l'accession sociale qui se substitue aux dispositions antérieures,

Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à signer les décisions de subvention.

Impute les dépenses au budget 2015, chapitre 204, article 204 2 2.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 39 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 39 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-185**

**PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - Education à l'environnement**

**Quartiers du Lac de Maine et Doutré Saint Jacques - Arrachage de la jussie - Demande de subvention auprès du Département de Maine et Loire.**

Rapporteur : *Isabelle LE MANIO,*

**EXPOSE**

La jussie est une plante vivace aquatique qui se développe très rapidement dans les cours d'eau qu'elle colonise.

Pour limiter sa prolifération, depuis 2010, la Ville organise chaque année des chantiers d'arrachage sur les sites du Lac de Maine, cale de la Savate, quai des Carmes et des pontons situés promenade de Reculée Cette année, il est nécessaire d'organiser une nouvelle intervention. Ce chantier sera confié au Chantier d'Insertion Espace Naturel pour une durée d'environ 14 jours et un montant estimé à 5 754 € TTC, comprenant l'évacuation et le compostage des plantes.

Le Département de Maine-et-Loire accorde des aides pour la gestion des cours d'eau, et plus particulièrement pour l'arrachage et l'élimination des végétaux, à hauteur de 30 % maximum de la dépense hors taxe, sous réserve de la validation d'un cahier des charges précisant les conditions techniques de cette action.

La Ville souhaite solliciter une aide financière pour l'arrachage de la jussie sur le Lac de Maine, cale de la Savate, quai des Carmes et aux abords des pontons situés promenade de Reculée, à hauteur de 1 705 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Autorise le Maire ou l'adjoint au Maire délégué à solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire une participation financière aussi élevée que possible pour l'arrachage de la jussie sur les sites du Lac de Maine, cale de la Savate, quai des Carmes et des pontons situés promenade de Reculée ;

Impute les dépenses et recettes au budget principal des exercices 2015 et suivants, chapitre 11, article 6188, et chapitre 74, article 7473.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 40 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 40 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-186*

**PROPRETE URBAINE - Propreté publique**

**Associations "Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération" et "Vétos d'Anjou" - Avenant n°1 - Association "les Amis du Chat Libre" - Attribution d'une subvention exceptionnelle - Conventions**

*Rapporteur : Isabelle LE MANIO*

**EXPOSE**

La Ville, le Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération et l'association « Vétos d'Anjou » ont signé une convention le 10 juillet 2013 pour intervenir ensemble pour identifier, stériliser les chats errants sur les différents secteurs de la Ville d'Angers (hormis le quartier de Belle-Beille), Ces animaux sont ensuite relâchés sur leurs lieux de vie.

Cette convention, qui précise les rôles et actions de chacun des partenaires, est reconduite pour une année et fait l'objet d'un avenant afin de permettre la prise en charge des soins qui s'avèrent parfois nécessaires sur les chats identifiés « Ville d'Angers ».

La Ville fixe à 10 000 € le montant forfaitaire maximal accordé à l'ensemble de cette opération pour l'année 2015.

Sur le quartier de Belle Beille, l'association « les Amis du Chat Libre » organisera à nouveau cette année des campagnes de capture de chats libres et errants sur un périmètre validé par la Ville, afin d'identifier ces animaux, de les stériliser et de les remettre sur site. Une convention précise les modalités de cette action pour chacun des partenaires.

A proximité du Parc Saint-Nicolas, cette même association et la Ville d'Angers assurent la gestion et l'entretien de la structure « chats village », qui peut accueillir des chats libres et errants, dans la limite de 40 occupants. Une nouvelle convention précise les modalités de ce partenariat. Prévue pour une année, elle pourra faire l'objet de 4 reconductions expresses.

Afin d'aider l'association « les Amis du Chat Libre » à organiser ses campagnes de capture des chats libres et errants, il est proposé de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Rural,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Aménagements et Cadre de Vie du 14 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve l'avenant n° 1 à la convention avec les associations « Comité d'Actions pour la Stérilisation des Chats Libres d'Angers et de l'Agglomération » (CASCLAA) et « Vétos d'Anjou » ;

Attribue à l'association « les Amis du Chat Libre » une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'aider à couvrir une partie des frais liés à l'identification et aux soins vétérinaires des chats libres et errants capturés puis remis sur site,

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 40 (dans l'Ordre du Jour)**

Approuve les deux conventions avec l'association « les Amis du Chat Libre » précisant les modalités de partenariats, d'une part pour les campagnes de capture des chats libres et errants, et d'autre part, pour la gestion et l'entretien du « chats village ».

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer les conventions et l'avenant mentionnés ci-dessus.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant, chapitre 011, article 6188.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 41 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 41 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-187*

**SANTE PUBLIQUE - Handicap**

**Association Régionale de l'Institut de Formation en Travail Social (ARIFTS) - Evènement de valorisation des activités culturelles auprès des personnes en situation de handicap "Y z'ARIFTS sur Scène" - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

*Rapporteur : Françoise LE GOFF,*

**EXPOSE**

L'Association Régionale de l'Institut de Formation en Travail Social (ARIFTS) est née en 2009 de la fusion de trois associations : l'Ecole Normale Sociale de l'Ouest (E.N.S.O.), l'Institut de Formation, de Recherche, d'Animation des Métiers Educatifs et Sociaux (I.F.R.A.M.E.S.), l'Association pour la Formation, le Perfectionnement et la Spécialisation des Educateurs de Jeunes Enfants (A.F.P.S.E.J.E.).

Elle forme les éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs et assistants de service social.

Dans le cadre des formations qu'elle dispense, l'ARIFTS organise depuis 2013 une scène ouverte ayant pour objectif de soutenir l'expérience artistique comme support d'échanges et de valorisation pour des personnes en situation de handicap ou de discrimination. L'évènement est organisé par les stagiaires dans leur cursus de formation. Il permet de recenser les projets culturels existants dans le secteur du travail social, de mettre en réseau les acteurs de ces projets et de valoriser les initiatives et les réalisations.

Le principe est d'inviter toute personne en situation de handicap, d'exclusion, d'inadaptation à monter sur scène pour valoriser une prestation artistique et faire tomber, le temps d'une soirée partagée avec des étudiants en travail social et des professionnels du secteur, les stigmatisations et préjugés.

L'évènement aura lieu à l'ARIFTS le jeudi 11 juin 2015 à partir de 18 heures.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de l'engagement de la ville dans le champ de la participation sociale des personnes en situation de handicap, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 300 euros destinée à soutenir l'organisation de cette scène ouverte « Y z'ARIFTS sur scène ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue à l'Association Régionale de l'Institut de Formation en Travail Social une subvention exceptionnelle de 300 euros pour l'organisation de la scène ouverte « Y z'ARIFTS sur scène ».

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention VA0420001, 797.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué,  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 42 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-188

### SANTE PUBLIQUE - Handicap

**Association Surdi 49 - Mise en place d'un atelier de sophrologie - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

### EXPOSE

L'association Surdi 49 permet aux personnes malentendantes et devenues sourdes de maintenir et développer une vie sociale. Surdi 49 soutient ses adhérents dans les démarches administratives et apporte les conseils techniques sur les appareillages et leurs accessoires. Pour faciliter la participation sociale des personnes malentendantes ou devenues sourdes, l'association développe notamment des ateliers de pratique de lecture labiale.

En 2015, Surdi 49 met en place des ateliers de sophrologie animés par des professionnels. En effet, les traitements médicamenteux ou technologiques permettent d'atténuer les troubles chez les personnes atteintes d'acouphènes ou d'hyperacousie. Des pratiques permettent d'en atténuer les souffrances. Parmi ces thérapies comportementales, la sophrologie donne des résultats qui paraissent apporter du réconfort au plus grand nombre des pratiquants.

La pratique sophrologique permet de retrouver pour le quotidien l'apaisement, la détente et le mieux-être qui impactent la vie sociétale et familiale et, par le cumul de tous ces effets positifs, permettent la mise à l'écart définitive des acouphènes, l'atténuation de l'hyperacousie, et une meilleure tolérance des bruits environnants.

2 ateliers de sophrologie sont mis en place, chacun proposant 20 séances. 15 à 20 adhérents de Surdi 49 en sont bénéficiaires (2 groupes de 8 à 10 personnes).

Compte tenu de l'intérêt de ce nouvel atelier et de l'engagement de la ville dans le champ du handicap, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 800 euros destinée à soutenir l'organisation d'un atelier de sophrologie pour l'année 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

### DELIBERE

Attribue à l'association Surdi 49 une subvention exceptionnelle de 800 euros pour l'organisation d'un atelier de sophrologie.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention VA0420001, 797.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



MAIRIE



D'ANGERS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 43 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-189

**SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique**

**Association ARIANE - Impression de plaquettes d'information à destination du grand public - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

**EXPOSE**

L'association ARIANE (Agir, Rencontrer, Informer, Apporter une Nouvelle Image des Epilepsies) existe depuis 1997. Elle regroupe au niveau régional 600 adhérents ou sympathisants.

L'association ARIANE a pour but :

- d'aider les personnes atteintes d'épilepsie et leur entourage,
- de développer l'information visant à une meilleure connaissance des épilepsies.

Pour mener à bien ses objectifs, elle propose :

- une écoute téléphonique,
- des groupes de parole,
- des temps d'information sur l'épilepsie dans les établissements qui accueillent des enfants ou adultes épileptiques,
- la rédaction de 3 numéros par an du bulletin « Au fil d'ARIANE »,
- 2 conférences annuelles au niveau régional.

Début 2015, l'association a fait éditer 2 000 plaquettes qui évoquent différents thèmes : la volonté, le permis de conduire, le travail, les gestes à effectuer en cas de crise,...

Une autre édition est programmée fin 2015. Afin d'aider l'association à faire face à cette dépense de près de 1 100 €, il est proposé d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 300 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue à l'association ARIANE une subvention exceptionnelle de 300 € pour l'impression de plaquettes d'information.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention, VA042O002, 798.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 44 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-190

**SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique**

**Association Alcool Assistance Maine-et-Loire - Soirée d'information grand public - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

**EXPOSE**

L'association Alcool Assistance Maine-et-Loire est adhérente d'une fédération nommée « Alcool Assistance ».

Elle a pour objectif :

- l'aide et l'accompagnement des personnes en difficultés avec l'alcool et leur entourage,
- l'information et la sensibilisation du grand public sur les comportements et les refus liés à la consommation d'alcool.

Pour les mener à bien, l'association met en oeuvre :

- des accompagnements individuels à l'hôpital, à domicile ou au siège social de l'association,
- des groupes de paroles pour les personnes malades et leur entourage (conjoint, enfants),
- des permanences téléphoniques,
- des réunions publiques d'information.

C'est dans ce cadre qu'Alcool Assistance Maine-et-Loire a organisé le 20 mars 2015 une soirée intitulée « Addictions et familles » à la Maison Pour Tous de Monplaisir.

Afin d'aider l'association, il est proposé une subvention exceptionnelle de 200 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue à l'association Alcool Assistance Maine-et-Loire une subvention exceptionnelle de 200 €.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention, VA0420002, 798.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire  
Pour le Maire, Adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



MAIRIE



D'ANGERS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 45 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-191

SANTE PUBLIQUE - Santé mentale

Association A.R.S.I.N.O.E. (Autre Regard Sur l'Inceste pour Ouvrir sur l'Espoir) - Journées d'étude et de réflexion - Attribution de subvention

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

**EXPOSE**

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

L'Association A.R.S.I.N.O.E. (Autre regard Sur l'Inceste pour Ouvrir sur l'Espoir) organisera les 4 et 5 juin 2015 au Centre des Congrès, deux journées d'étude et de réflexion sur le thème : « Comment retrouver dignité et sens de la vie après un abus sexuel ? ». Ce congrès, à dimension internationale, réunira des professeurs d'université, des spécialistes et experts de renom dont les ouvrages constituent des références alliant travail thérapeutique de terrain et activités de recherches.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 €, afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de ces journées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Solidarités du 7 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association A.R.S.I.N.O.E.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité des suffrages exprimés

Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 46 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-192

**SANTE PUBLIQUE - Pilotage de la politique**

**Association Habitat Jeunes David d'Angers - Foyer des Jeunes Travailleurs - Animation d'un lieu d'écoute individuelle - Attribution d'une subvention exceptionnelle**

Rapporteur : Françoise LE GOFF,

**EXPOSE**

En réponse au mal-être de certains jeunes, l'Association habitat jeunes foyer des Jeunes Travailleurs David d'Angers propose depuis 10 ans :

- un lieu d'écoute de proximité avec un psychologue à raison d'une heure le mardi soir, pour des entretiens individuels,
- des repas auxquels participent le psychologue, ce qui facilite ensuite les démarches individuelles.

L'action vise uniquement les résidents du Foyer des Jeunes Travailleurs, soit environ 300 jeunes de 16 à 30 ans en démarche d'insertion, et plus particulièrement 20 % d'entre eux qui sont en situation de précarité.

Les évaluations annuelles témoignent que cette action de prévention et de promotion de la santé répond bien à un besoin. En 2014, 43 rencontres individuelles ont eu lieu et ont concerné 10 jeunes.

En Mai 2014, une enquête par questionnaire auprès des jeunes a souligné l'importance de ce lieu. Cette action s'inscrit dans les objectifs du Contrat Local de Santé.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'attribuer au Foyer des Jeunes Travailleurs David d'Angers une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin d'en garantir la continuité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Solidarités du 07 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue au Foyer des Jeunes Travailleurs David d'Angers une subvention exceptionnelle de 1 000 € destinée à garantir la continuité de l'action menée en matière d'écoute et de dialogue pour les résidents du foyer.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, Prévention Fonctionnement Subvention, VA042O002, 798.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 47 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 47 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-193*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Centre-Ville/ La Fayette - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha - Acquisition de 20 logements - Rue Terre Noire - Emprunts d'un montant total de 1 799 019 € - Garantie de la Ville**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 799 019 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition de 20 logements, rue Terre Noire à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n°16500 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million sept cent quatre vingt dix neuf mille dix neuf euros (1 799 019 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 16500 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer l'acquisition de 20 logements, rue Terre Noire à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

N° 47 (*dans l'Ordre du Jour*)

pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podeliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

Florian SANTINHO



MAIRIE



D'ANGERS

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 48 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-194*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Roseraie - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 16 logements - Résidence «Debussy», rue d'Orgemont - Emprunts d'un montant total de 1 428 000 € - Garantie de la Ville**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 428 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 16 logements, résidence «Debussy», rue d'Orgemont à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 2298 du Code Civil ;  
Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;  
Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt ;  
Vu le contrat de prêt n°18751 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million quatre cent vingt huit mille euros (1 428 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 18751 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 16 logements, résidence «Debussy», rue d'Orgemont à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 48 (dans l'Ordre du Jour)**

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 49 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 49 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-195**

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Roseraie - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 15 logements - Rue Charles Syndic - Emprunts d'un montant total de 1 088 797 € - Garantie de la Ville**

Rapporteur : *Emmanuel CAPUS*,

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 088 797 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 15 logements, rue Charles Syndic à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n°16966 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million quatre vingt huit mille sept cent quatre vingt dix sept euros (1 088 797 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 16966 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 15 logements, rue Charles Syndic à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 49 (dans l'Ordre du Jour)**

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

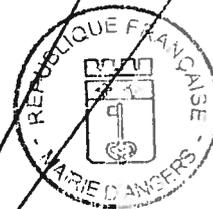
Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 50 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-196*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Madeleine / Saint Léonard / Justices - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Acquisition de 32 logements - Résidence «Les Eglantines», Square Mongazon - Emprunts d'un montant total de 3 404 000 € - Garantie de la Ville**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 3 404 000 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer l'acquisition de 32 logements, résidence «Les Eglantines», Square Mongazon à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n°19394 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de trois millions quatre cent quatre mille euros (3 404 000 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°19394 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer l'acquisition de 32 logements, résidence «Les Eglantines», Square Mongazon à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

### N° 50 (dans l'Ordre du Jour)

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 51 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 51 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-197*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances**

**Quartier Deux Croix/ Banchais/ Grand Pigeon - Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha - Construction de 17 logements - 144 Avenue Pasteur- Emprunts d'un montant total de 1 296 962 € - Garantie de la Ville**

*Rapporteur : Emmanuel CAPUS,*

**EXPOSE**

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha envisage de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, plusieurs emprunts d'un montant total de 1 296 962 €, au taux et aux conditions applicables suivant la réglementation en vigueur à la date d'effet du contrat.

Ces emprunts sont destinés à financer la construction de 17 logements, 144 Avenue Pasteur à Angers.

La Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha sollicite, à cet effet, la garantie de la ville à hauteur de 50 % du montant emprunté, Angers Loire Métropole ne garantissant que 50 % des prêts contractés par les Entreprises Sociales pour l'Habitat.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° DEL-2012-377 du Conseil de Communauté, fixant les conditions et modalités générales des garanties d'emprunt

Vu le contrat de prêt n°19395 en annexe signé entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, ci-après l'emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations

Considérant l'avis de la Commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Accorde la garantie de la ville d'Angers, à hauteur de 50 %, à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, pour le paiement des annuités (intérêts et capital) de plusieurs emprunts d'un montant total de un million deux cent quatre vingt seize mille neuf cent soixante deux euros (1 296 962 €) que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 19395 constitué de 4 lignes de prêt, pour financer la construction de 17 logements, 144 Avenue Pasteur à Angers.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale de remboursement des prêts, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha, dont il ne se serait pas acquitté à la date de leur exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**

**N° 51 (dans l'Ordre du Jour)**

pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où ledit organisme, pour quel que motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la ville d'Angers s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que la caisse prêteuse discute au préalable l'organisme défaillant.

S'engage pendant toute la durée des prêts à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant des sommes dues.

Approuve la convention qui règle les conditions de cette garantie entre la Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré Immobilière Podéliha et la ville d'Angers et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer la convention ainsi que tout document afférent à l'emprunt.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 52 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 52 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-198*

**PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines**

**Réorganisation de services au sein de la Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire.**

*Rapporteur : Benoit PILET,*

**EXPOSE**

La Direction de l'aménagement et développement des territoires mutualisée a procédé à une réorganisation interne de ses services pour tenir compte des évolutions de son périmètre d'intervention et de son activité. Plusieurs éléments motivent cette évolution :

- La baisse de l'activité du service « gestion des documents d'urbanisme et procédures » qui va passer de la gestion de 10 documents d'urbanisme à un seul document lié à l'arrêt du projet du Plan Local d'urbanisme intercommunal actuellement en cours
- La création d'un service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols pour les 29 communes de moins de 10 000 habitants de l'agglomération, nouveau service qui sera rattaché à l'actuel service droits des sols
- L'évolution de l'activité du service « actions foncières » qui nécessite une diversification des profils de compétences au sein de cette unité entre négociateurs fonciers et juristes

Ces différentes évolutions entraînent un redéploiement prioritaire à l'interne des agents du service de gestion des documents d'urbanisme vers le nouveau service droits des sols d'une part et le service action foncière d'autre part.

Cette réorganisation nécessite la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité par la suppression d'un poste de juriste (Catégorie A) au service Actions foncières, poste qui n'est plus nécessaire compte tenu des redéploiements internes, et de la diversification des compétences nécessaires à l'activité de ce service.

Cette réorganisation et la suppression de poste qui en résulte a été présenté pour avis en Comité Technique du 10 Avril 2015.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve la suppression d'un poste de juriste chargé de transactions foncières, créé dans le cadre d'emplois des attachés, à temps complet.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 53 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 53 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-199*

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Terra Botanica - Subvention d'investissement - Convention**

*Rapporteur : Christophe BECHU*

**EXPOSE**

La convention constitutive du GIP Terra Botanica a été approuvée par arrêté préfectoral n° 2015036-006 publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Maine-et-Loire n°11 du 10 février 2015.

Le 30 mars 2015, le Conseil Municipal a voté une inscription budgétaire de 960 000 euros pour permettre l'octroi d'une subvention d'équipement au GIP.

Le programme d'activités et le budget prévisionnel du Groupement prévoient la réalisation d'investissements, pour lesquels les membres du GIP sont amenés à verser des subventions d'équipement dédiées.

Ainsi, outre les nécessaires remises à niveau et renouvellements d'un certain nombre d'équipements existants, il s'agit de mettre en place une stratégie pluriannuelle d'animations et de nouveaux investissements. Celle-ci permettra le renouvellement progressif de l'offre, en cohérence avec le nouveau positionnement, et apportera, de manière régulière, l'effet « nouveauté » indispensable pour faire revenir les visiteurs.

Cette stratégie s'appuie, pour chacune des 3 années à venir, sur la mise en place d'une ou deux importantes nouveautés « principales », accompagnées de plusieurs nouvelles activités, en lien avec une thématique annuelle de communication, et la mise en place régulière d'animations événementielles

Les investissements prévus et leur plan prévisionnel de financement sont rappelés en annexe à la convention d'attribution.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Attribue une subvention d'investissement de 960 000 euros au GIP Terra Botanica, sur les crédits votés au compte, 204 182

Approuve la convention d'attribution correspondante,

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015 et suivant.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 53 (dans l'Ordre du Jour)**

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité  
Contre: 12, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Gilles MAHE, Mme Fatimata AMY, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, M. Luc BELOT, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 54 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 54 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-200*

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Pilotage de la politique**

**Nouveaux usages numériques - Wifilib - Convention d'expérimentation entre la Ville d'Angers et la société Afone**

*Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM*

**EXPOSE**

La société Afone développe une infrastructure wifi linéaire et haut débit pour couvrir le centre ville d'Angers, les lieux culturels et sportifs et toutes zones de densité suffisante permettant un usage avéré du wifi.

L'expérimentation a pour objectif d'identifier les usages susceptibles d'être développés sur la base d'un réseau Wifi dans le domaine de la mobilité et notamment d'en mesurer l'utilité. L'expérimentation porte ensuite sur la faisabilité technique, l'efficacité, notamment en termes de qualité de service et sa viabilité économique des services locaux qui seront identifiés.

L'expérimentation d'une durée de 36 mois devra ainsi apporter des éclairages sur les points suivants :

- Fonctionnalités essentielles devant être proposées ;
- Infrastructure technique devant être déployée ;
- Importance du trafic, plage d'utilisation et niveau de connectivité ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

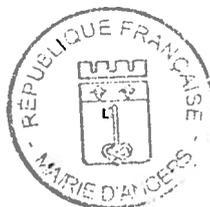
Approuve la convention à conclure avec la société Afone, en vue de fixer les obligations de chacun.

Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint au Maire délégué à signer cette convention.

Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget primitif 2015 et suivants.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*



Le Maire  
Pour le Maire, l'Adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 55 (dans l'Ordre du Jour)**

*Référence : DEL-2015-201*

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE ET ARTISANALE - Animation commerce artisanat**

**Organisation et animation du marché de Noël - Convention de Délégation de Service Public - Approbation**

*Rapporteur : Stéphane PABRITZ, Conseiller municipal*

**EXPOSE**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 18 décembre 2013, s'est prononcé favorablement sur le principe d'une délégation de service public pour l'organisation et la gestion du marché de Noël et a décidé de procéder aux formalités de lancement de la procédure.

Après avis d'appel public à la concurrence, deux candidatures ont été déclarées recevables par la commission des délégations de service public, celle de la SAS 2A Organisation et celle de la SAS Centre France Evènements.

Seule une offre a été remise par la SAS 2A Organisation. Au terme de la procédure, la commission des délégations de service public a émis un avis favorable à l'ouverture de négociations avec la société 2A Organisation.

Les négociations ont abouti à la convention de délégation de service public sous forme d'affermage, qui est soumis à l'approbation du conseil municipal. La durée du contrat est prévue pour 3 ans du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2018, soit pour les éditions 2015, 2016 et 2017.

La SAS 2A Organisation, opérateur national, dispose d'une expérience reconnue auprès de nombreuses autres villes (Nantes, Orléans, Versailles, Lorient...), et a su démontrer sa capacité à intégrer le marché de Noël comme un outil de la politique de l'animation commerciale et touristique du centre-ville et du rayonnement de la ville.

La proposition de la SAS 2A Organisation vise à conforter, la dynamique du marché de Noël avec de nouvelles orientations, parmi lesquelles, sur la place du Ralliement, la restructuration du marché avec un espace convivial, une amélioration de l'esthétique des chalets sur la rue Lenepveu pour une plus grande cohérence globale. Les lieux investis a minima sont les mêmes que précédemment, toutefois de nouveaux lieux pourront être investis sur accord des parties.

La période d'ouverture du marché de Noël est définie de la façon suivante :

En 2015, le marché de Noël débutera le vendredi 27 novembre. Il fermera pour la place du Ralliement le 31 décembre au soir. Pour les autres sites, le marché fermera le 27 décembre.

En 2016, l'intégralité du marché de Noël se déroulera du 25 novembre au samedi 31 décembre.

En 2017, l'intégralité du marché de Noël se déroulera du 24 novembre au samedi 30 décembre.

La Société 2A Organisation proposera un marché de Noël qualitatif et festif avec un programme d'animations complémentaire à celui de Soleils d'Hiver. Le marché se développera en lien avec les commerçants, les partenaires et les associations du territoire. Deux à quatre chalets seront mis à disposition gratuitement pour l'intégration au coeur de la manifestation des projets d'intérêt général (associations, culturel...). Des contrats de location sur des durées plus courtes seront proposés pour faciliter l'accès au marché de Noël à des structures plus petites.

La thématique du marché de Noël traditionnel, en référence à ce qui se fait dans l'Est de la France, sera adaptée à l'identité d'Angers. Cette ambition se décline autour de chalets « Echoppe » et « traditionnel », d'une décoration végétale, d'arches décorées, de rideaux lumineux et d'un programme d'animations dense et varié.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

### N° 55 (dans l'Ordre du Jour)

La SAS 2A Organisation s'est assuré de la prise en compte de critères de développement durable concernant les matériaux utilisés et les décorations réalisées par une entreprise adaptée.

La contribution de la Ville s'élève chaque année à 35 220 euros en contrepartie des sujétions particulières de service public.

La redevance versée au délégant au titre de l'occupation du domaine public est composée d'une part fixe basée sur la surface au sol occupée par les chalets commercialisés soit 0.38 € par m<sup>2</sup> et par jour, ainsi que d'une part variable de 2% du chiffre d'affaires HT réalisé sur l'année N-1.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la Commission de Délégation de Services Publics du 18 novembre 2014

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

### DELIBERE

Approuve la convention d'affermage et ses annexes avec la SAS 2A Organisation et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à la signer

Approuve pour 2015 les tarifs proposés

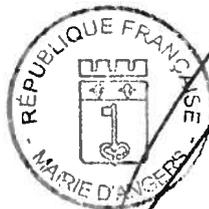
Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 56 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 56 (dans l'Ordre du Jour)**

Référence : **DEL-2015-202**

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique**

**Déplacements et accueils de groupes scolaires - Attribution de subventions**

Rapporteur : *Catherine LEBLANC,*

**EXPOSE**

Le dispositif d'attribution des subventions aux établissements scolaires dans le cadre de leurs déplacements à l'étranger inclut les séjours linguistiques et les échanges scolaires organisés par les établissements d'Angers, sans distinction du lieu de résidence des élèves. Le barème d'attribution a été approuvé par la délibération DEL 2012 - 112 du 26 mars 2012.

Conformément à ces dispositions, il est proposé d'attribuer aux structures suivantes les subventions d'un montant prévisionnel de :

♦ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves russes Mai 2015 .....	150 €
♦ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves polonais Du 30 avril au 06 mai 2015 .....	150 €
♦ Collège Saint Augustin Accueil d'élèves indiens Du 06 au 20 mai 2015 .....	150 €
♦ Collège Immaculée Conception Accueil d'élèves espagnols Du 04 au 10 mai 2015 .....	150 €
♦ Collège Claude Debussy Accueil d'élèves allemands Du 28 avril au 06 mai 2015 .....	150 €
♦ Lycée Emmanuel Mounier Accueil d'élèves américains Du 28 mars au 11 avril 2015 .....	150 €
♦ Lycée Chevrollier Accueil d'élèves espagnols Du 26 avril au 04 mai 2015 .....	150 €
♦ Lycée Sainte Agnès Accueil d'élèves allemands Du 25 février au 06 mars 2015 .....	150 €
♦ Lycée Sainte Agnès Accueil d'élèves irlandais Du 29 avril au 13 mai 2015 .....	150 €
♦ Collège Chevreul Séjour à Munster (Allemagne) du 28 avril au 06 mai 2015 1 classe (8 élèves dont 2 boursiers) .....	240 €

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015****N° 56 (dans l'Ordre du Jour)**

♦ Collège Saint Augustin Séjour à Cambridge (Angleterre) du 28 avril au 05 mai 2015 1 classe (23 élèves dont 3 boursiers) .....	260 €
♦ Collège David d'Angers Séjour à Salamanque (Espagne) du 02 au 09 mai 2015 2 classes (48 élèves dont 4 boursiers) .....	280 €
♦ Collège David d'Angers Séjour à Londres (Angleterre) du 04 au 09 mai 2015 3 classes (66 élèves dont 16 boursiers) .....	620 €
♦ Collège Claude Debussy Séjour à Munster (Allemagne) du 28 avril au 06 mai 2015 1 classe (18 élèves) .....	200 €
♦ Lycée David d'Angers Séjour à Cracovie (Pologne) et Prague (République Tchèque) du 03 au 09 mai 2015 3 classes (63 élèves) .....	300 €
♦ Lycée Chevrollier Séjour à Torun (Pologne) du 18 au 25 mai 2015 1 classe (28 élèves) .....	400 €
♦ Lycée Emmanuel Mounier Séjour à Berlin (Allemagne) du 26 avril au 07 mai 2015 1 classe (17 élèves dont 1 boursier) .....	220 €
♦ Lycée Joachim du Bellay Séjour à Londres (Angleterre) du 04 au 09 mai 2015 2 classes (46 élèves dont 4 boursiers) .....	280 €
♦ Lycée Sacré Cœur Séjour à Valladolid (Espagne) du 25 avril au 03 mai 2015 1 classe (24 élèves) .....	200 €
♦ Lycée Sacré Cœur Séjour à Vancouver (Canada) du 20 avril au 04 mai 2015 1 classe (29 élèves dont 6 boursiers) .....	1889 €
♦ Lycée Sainte Agnès Séjour en Irlande du 12 au 29 avril 2015 1 classe (25 élèves dont 3 boursiers) .....	260 €
♦ Lycée Sainte Agnès Séjour en Espagne du 25 avril au 02 mai 2015 1 classe (08 élèves) .....	200 €
♦ Lycée Saint Martin Séjour à Osnabrück (Allemagne) du 20 au 30 avril 2015 1 classe (21 élèves) .....	400 €

**TOTAL**

---

**7 099 €**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015**  
**N° 56 (dans l'Ordre du Jour)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le versement de subventions aux établissements scolaires pour un montant prévisionnel total de 7 099 €, détaillé comme suit :

- ♦ 900 € au Collège David d'Angers
- ♦ 350 € au Collège Claude Debussy
- ♦ 710 € au Collège Saint Augustin
- ♦ 240 € au Collège Chevreul
- ♦ 150 € au Collège Immaculée Conception
- ♦ 300 € au Lycée David d'Angers
- ♦ 370 € au Lycée Emmanuel Mounier
- ♦ 400 € au Lycée Saint Martin
- ♦ 280€ au Lycée Joachim du Bellay
- ♦ 550 € au Lycée Chevrollier
- ♦ 2 089 € au Lycée Sacré Cœur
- ♦ 760 € au Lycée Sainte Agnès

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité

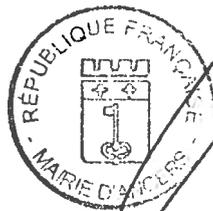
Abstention: 1, M. Alain PAGANO.

N'a pas pris part au vote: M. Ahmed EL BAHRI.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 57 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-203

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Equipements à vocation économique et touristique**

**Congrès régional des Tribunaux de Commerce - Attribution de Subvention**

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

**EXPOSE**

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

L'Association des juges Consulaires du Tribunal de Commerce d'Angers est chargée d'organiser le congrès régional des Tribunaux de Commerce. Celui-ci aura lieu le 4 juin 2015 et regroupera les juges des tribunaux de Bretagne et Pays de la Loire, ainsi que tous les acteurs travaillant aux services des entreprises autour de thématiques spécifiques.

Aussi, il est proposé de lui attribuer une subvention de 2 000 €, afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de cette journée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Association des juges Consulaires du Tribunal de Commerce d'Angers

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire



Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

**Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10**

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 58 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-204

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique**

**Soutien aux déplacements d'associations angevines à l'étranger - Participation à la Maiwoche à Osnabrück - Attribution de subventions**

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

**EXPOSE**

La Ville d'Osnabrück organise chaque année, au mois de mai, le Festival « Maiwoche » qui promeut la musique par des manifestations dans toute la ville.

Ce festival présente des artistes et musiciens qui viennent de l'Europe entière.

Une journée de la Maiwoche est spécialement consacrée à Angers. A cette occasion des groupes et artistes angevins ont été invités à se produire.

Dans le cadre de son soutien aux échanges entre villes jumelles, il est proposé de soutenir les associations ci-dessous dont un ou plusieurs des membres participeront au festival « Maiwoche » du 08 au 17 mai 2015, par l'attribution, pour chacune de ces associations, d'une subvention de 150€.

- La Fabrik Acoustik (Artiste : Benjamin PIAT)
- Rock With You (Groupe : Cherry Plum)
- Les Petales de Mymi (Groupe : Les Epines de MymiRose)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

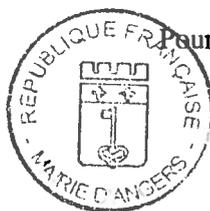
Approuve le versement de subventions aux associations pour un montant prévisionnel total de 450 €, détaillé comme suit :

- 150 € à l'association La Fabrik Acoustik (Artiste : Benjamin PIAT)
- 150 € à l'association Rock With You (Groupe : Cherry Plum)
- 150 € à l'association Les Petales de Mymi (Groupe : Les Epines de MymiRose)

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Florian SANTINHO**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 59 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-205

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique**

**Fête de l'Europe - Soutien à l'association Scèneфона pour la mise en place d'un "flash mob"  
(mobilisation éclair) musical**

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

**EXPOSE**

A l'occasion de l'édition 2015 de la Fête de l'Europe, de nombreuses festivités sont programmées tout au long du mois de mai.

L'association musicale Scèneфона mettra en place un projet de « flash mob ».

Sur le modèle de flashmobs musicaux ayant déjà eu lieu dans d'autres pays, l'orchestre jouera l'hymne européen « par surprise », le samedi 30 mai 2015 dans la rue Lenepveu, en face du musée Pincé.

La Ville d'Angers souhaite soutenir cette action par l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association musicale Scèneфона.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015  
Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

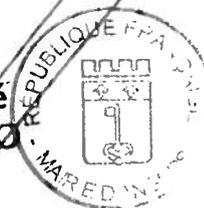
Approuve le versement d'une subvention à l'association musicale Scèneфона pour un montant prévisionnel de 500 €.

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à l'unanimité

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*

Le Maire  
Pour le Maire, l'adjoint Délégué  
**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Florian SANTINHO**



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers

---

*Séance du lundi 27 avril 2015 présidée par Monsieur Christophe BECHU, Maire,  
et régulièrement convoquée le mardi 21 avril 2015  
Début séance à 18 heures 00 – Fin de séance à 21 heures 10*

Etaient présents : M. Christophe BECHU, Mme Michelle MOREAU, M. Emmanuel CAPUS, Mme Roselyne BIENVENU, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Françoise LE GOFF, M. Alain FOUQUET, Mme Catherine LEBLANC, Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE (arrivée au dossier n°5), M. Roch BRANCOUR, Mme Caroline FEL, M. Jean-Marc VERCHERE, Mme Faten SFAÏHI, M. Benoit PILET, Mme Isabelle LE MANIO, M. Florian SANTINHO, Mme Alima TAHIRI, M. Gilles LATTÉ, Mme Sophie LEBEAUPIN, M. Maxence HENRY (départ au dossier n°3), Mme Karine ENGEL, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, Mme Catherine GOXE, Mme Pascale MARCHAND, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Michel BASLÉ, Mme Astou THIAM, M. Marcel MOULAN, Mme Laure HALLIGON, M. Pierre PICHERIT, Mme Véronique ROLLO, M. Richard YVON, Mme Claudette DAGUIN, M. Stéphane PABRITZ, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Alain AUGELLE, Mme Constance NEBBULA, M. Alexandre VILLALONGA, Mme Christine BLIN, M. Grégoire LAINÉ, M. Frédéric BEATSE, Mme Rose-Marie VERON, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, M. Alain PAGANO, Mme Chadia ARAB, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Mme Laure REVEAU, M. Vincent DULONG

Etaient excusés :

- M. Gilles GROUSSARD
- M. Daniel DIMICOLI
- M. Gilles MAHE
- Mme Fatimata AMY
- M. Luc BELOT

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues.

M. Gilles GROUSSARD a donné pouvoir à M. Stéphane PABRITZ  
Mme Jeanne ROBINSON-BEHRE a donné pouvoir à M. Alain FOUQUET (jusqu'au dossier n°5)  
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à Mme Karine ENGEL (à partir du dossier n°3)  
M. Daniel DIMICOLI a donné pouvoir à Mme Roselyne BIENVENU  
M. Gilles MAHE a donné pouvoir à M. Vincent DULONG  
Mme Fatimata AMY a donné pouvoir à M. Antony TAILLEFAIT  
M. Luc BELOT a donné pouvoir à M. Frédéric BEATSE

Le conseil a nommé secrétaire, Mme Roselyne BIENVENU



**Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 29 avril 2015**

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015  
N° 60 (dans l'Ordre du Jour)

Référence : DEL-2015-206

**RAYONNEMENT ET COOPERATIONS - Coopération économique**

**Colloque international sur les Neurosciences et ses enjeux pour l'école du futur - Attribution de subvention**

Rapporteur : Catherine LEBLANC,

**EXPOSE**

A l'occasion de congrès ou manifestations se tenant à Angers, la Ville peut accorder aux organisateurs une subvention destinée à alléger leurs frais.

La Faculté d'Education de l'Université Catholique de l'Ouest organisera du 3 au 6 juin 2015 un Colloque International sur les Neurosciences et ses enjeux pour l'école du futur, au Centre des Congrès. Ce colloque, animé par de nombreux conférenciers à la pointe de la recherche en neurosciences éducatives, est ouvert aux chercheurs, professionnels de l'éducation, de la formation et de la santé, ainsi qu'aux étudiants.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 € à l'Université Catholique de l'Ouest, afin de couvrir les prestations logistiques indispensables au bon déroulement de ces journées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 16 avril 2015

**DELIBERE**

Approuve le versement d'une subvention de 2 000 € à l'Université Catholique de l'Ouest,

Impute les dépenses au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 65, article 6574.

Le Conseil Municipal délibère et Adopte à la majorité  
Contre: 1, M. Alain PAGANO.

*La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.*



Le Maire

Pour le Maire, l'adjoint Délégué

**Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué  
Florian SANTINHO**